

# L'ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST

## LA CONTRIBUTION DES ÉGLISES ISSUES DE LA RÉFORME AU DIALOGUE OECUMÉNIQUE SUR L'UNITÉ DE L'ÉGLISE

### **Décision de l'assemblée générale de Vienne, le 9 mai 1994:**

*L'assemblée générale adopte les résultats des consultations de la communion ecclésiale de Leuenberg dans leur version du 9 mai 1994 : « L'Église de Jésus-Christ. La contribution des Églises issues de la Réforme au dialogue oecuménique sur l'unité de l'Église ». Elle prie les Églises de la Communion de Leuenberg d'en tenir compte lors de leurs discussions oecuméniques et lors de leur travail à venir.*

Avant propos

Introduction

#### *Chapitre I : L'ÊTRE DE L'ÉGLISE : LA COMMUNION DES SAINTS*

1. Source et fondement de l'Église – les données à partir desquelles l'Église vit
2. La forme de l'Église – le comment de la vie ecclésiale
3. La finalité de l'Église et la mission des chrétiens – le pour-quoi de la vie de l'Église

l'Église

4. L'accomplissement à venir : L'Église devant son juge et sauveur

#### *Chapitre II : LA COMMUNION DES SAINTS DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE*

1. La société pluraliste et la communauté des croyants
2. La communion des croyants dans la société pluraliste
3. Les Églises en dialogue

#### *Chapitre III : L'UNITÉ DE L'ÉGLISE ET LE RAPPROCHEMENT DES ÉGLISES*

1. La compréhension de l'unité dans la vision ecclésiologique de la Réforme
2. Autorité et caractère engageant de la Concorde de Leuenberg
3. La Concorde et le mouvement oecuménique mondial
4. La Concorde de Leuenberg comme modèle d'unité en oecuménisme

## Avant propos

Lors de l'assemblée générale des Eglises signataires de la Concorde de Leuenberg qui s'est tenue à Strasbourg en 1987, il a été décidé de mettre à l'ordre du jour des dialogues doctrinaux ultérieurs un sujet ecclésiologique : « Les marques de l'Eglise comme communauté appelée et envoyée par Jésus-Christ – la contribution des Eglises issues de la Réforme au dialogue oecuménique sur l'unité de l'Eglise ».

L'Assemblée générale a donné les orientations suivantes pour la réalisation de ce projet :

- « une étude qui n'a pas seulement un caractère historique mais qui tient compte des défis contemporains (l'engagement éthique-missionnaire demandé aux chrétiens, la contextualisation, la situation de plus en plus minoritaire pour les uns et celle de traditions multitudinistes pour les autres – cf. les thèses de Tampere du groupe régional Copenhague. Le ministère dans l'Eglise aujourd'hui thèse 6, et la première partie des résultats Drübeck du groupe de Berlin 1986 – « L'ouverture oecuménique »).
- la relation du ministère (sacerdoce) de tous les croyants au ministère ordonné,
- l'unité dans la paroisse et l'unité entre Eglises ainsi que la diversité des dons dans les paroisses et les Eglises,
- l'Eglise comme institution conduite par l'Esprit Saint,
- l'Eglise comme sacrement et l'Eglise comme « grande pécheresse » (Martin Luther) – (compatibilité des conceptions ecclésiales catholique-romaine et réformatrice),
- la relation de la chrétienté au peuple d'Israël dans le contexte d'une ecclésiologie issue de la Réforme et dans la perspective de notre identité comme Eglise. »

Il s'agit aussi de vérifier comment le sujet « Ecriture et Tradition » peut être lié aux questions ecclésiologiques (dans une réflexion de théologie fondamentale). (Konkordie und Ökumene. Die Leuenberger Kirchengemeinschaft in der gegenwärtigen ökumenischen Situation. Texte der Konferenz von Straßburg, hg. von André Birmelé, 1988, Frankfurt am Main, 149 f.).

Des travaux préparatoires des instituts oecuméniques de Bensheim, Berne et Strasbourg ont permis au comité exécutif d'élaborer une première esquisse qui a été soumise aux Eglises signataires de la Concorde de Leuenberg. 17 Eglises ont réagi à cette esquisse. Sur la base de ces prises de position, le comité exécutif a défini, en

janvier 1989 à Strasbourg, trois orientations prioritaires pour le travail de ce projet d'étude. Dans ces orientations, on a provisoirement mis au second plan le thème « Ecriture et Tradition » proposé par l'Assemblée générale.

Ces orientations sont les suivantes :

« 1. La compréhension de l'Eglise doit apparaître comme conséquence et application de la doctrine réformatrice de la justification (priorité de la Parole de Dieu, sacerdoce de tous les croyants, peccabilité de l'Eglise etc.).

2. Priorité doit être donnée au dialogue entre Eglises réformées, luthériennes, unies et vaudoises et aux conceptions ecclésiologiques qui s'y expriment de manières différenciées, voire contradictoires. En second lieu il s'agit de tenir compte de l'ouverture oecuménique vers d'autres Eglises chrétiennes et de la Concorde de Leuenberg comme modèle.

3. Le document devrait pointer vers les tâches concrètes des Eglises locales, leur collaboration confessionnelle et oecuménique et leur rencontre avec leurs contextes (athée, sécularisé ou religieux) ».

L'étude ci-dessous a été élaborée par un groupe de travail lors d'une rencontre préparatoire (Bergkirchen, Allemagne 1989) et par quatre consultations (1989 : Villigst, Allemagne ; 1990 : Driebergen, Pays Bas ; 1991: Breklum, Allemagne ; 1992 : Sandbjerg, Danemark). Les titres des diverses contributions qui ont été proposées lors de ces rencontres sont mentionnés dans un ordre chronologique dans un appendice de ce texte.

Le comité exécutif a reçu le résultat provisoire de ce travail lors de sa rencontre du 28.10.1992. Il a décidé de compléter le texte par l'ajout de certaines corrections, amendements et modifications rédactionnelles et de le transmettre aux Eglises signataires de la Concorde de Leuenberg en priant ces dernières de prendre position avant le 31 octobre 1993. Lors d'une cinquième consultation à Sigtuna (Suède du 2 au 5.12.1993), le présent texte a été élaboré sur la base de 24 prises de positions de personnes individuelles, d'Eglises et de fédérations d'Eglises, représentant environ 40 Eglises signataires. Par l'intermédiaire du comité exécutif, le groupe de travail a soumis ce texte à l'assemblée générale qui l'a adopté en date du 9 mai 1994.

Cette étude propose pour la première fois une réflexion commune des Eglises protestantes européennes sur l'Eglise et sa mission. Au vu des défis contemporains et au sein du mouvement oecuménique, cette étude veut être une orientation protestante sur l'« être chrétien » et l'« être Eglise ».

# 1. Introduction

## 1.1 Les défis auxquels sont confrontées les Eglises

En cette fin du XX<sup>e</sup> siècle les Eglises chrétiennes sont confrontées à divers défis fondamentaux. Deux de ces défis sont particulièrement importants pour la compréhension que les Eglises ont d'elles-mêmes : les Eglises existent dans le contexte de sociétés qui, ouvertement ou de manière plus cachée sont de plus en plus multi-religieuses et multiculturelles. En outre la séparation des Eglises n'est pas encore dépassée, malgré de nombreux progrès oecuméniques.

Divers bouleversements historiques de ces dernières années ont donné à ces défis des accents particuliers pour les Eglises européennes. Beaucoup de pays jadis « socialistes » deviennent des états à constitution démocratique et participent au pluralisme culturel, national et religieux qui s'étend sur l'Europe entière. Pour d'autres, l'avenir demeure très incertain : le nouveau réveil de nationalismes mais aussi le fondamentalisme religieux sont à l'origine de crises et de tensions dangereuses. Dans les états de l'Union Européenne, la mise en place du marché commun et de structures de responsabilité commune font naître bien des espoirs. Des développements sociaux et écologiques imprévisibles engendrent cependant des soucis et des peurs.

Ces bouleversements ont modifié la situation oecuménique de manière significative. Face à ces transformations du contexte politique, les Eglises sont, dans leur contexte particulier, confrontées à une double tâche : dans un contexte politique, social et culturel profondément modifié faisant souvent preuve d'une indifférence ostentative pour l'Eglise et au vu de la persistance de la division des Eglises, elles doivent dire clairement ce qu'est l'Eglise et comment on peut la reconnaître. Elles doivent en outre définir la contribution spécifique que la société peut attendre d'elles.

## 1.2 Les attentes de la société

L'appartenance à une Eglise n'est plus une donnée évidente de la vie sociale. Malgré l'indifférence croissante face à la vie ecclésiale, les Eglises sont aussi l'objet de nombreuses attentes. Certains groupes de la société attendent d'elles qu'elles préservent des identités traditionnelles et s'opposent aux tendances pluralistes des sociétés modernes. Elles doivent constituer un contre-poids face aux courants multiculturels et multi-religieux de la société actuelle. D'autres voient les Eglises

comme moteur des transformations sociales ou comme avocat portant secours aux êtres humains confrontés aux malheurs, afflictions et crises de la vie. Les expériences des bouleversements politiques et sociaux dans les pays du centre et de l'est européens ont montré que les Eglises peuvent proposer un lieu où l'on peut articuler des désirs de liberté et d'un meilleur agencement de la vie commune de tous les humains. Beaucoup attendent des Eglises des orientations éthiques dans des questions fondamentales de la vie.

### 1.3 Résoudre ensemble les problèmes

On prend de plus en plus conscience que les tâches auxquelles les Eglises chrétiennes sont confrontées en cette fin du XX<sup>ème</sup> siècle ne peuvent être abordées qu'ensemble. Chaque Eglise est certes responsable de reconnaître sa mission à la lumière de la tradition qui l'engage (ses confessions de foi, etc.). Dans une société multiculturelle cette responsabilité ne peut plus être assumée de manière isolée. Il en résulte pour les Eglises **une nécessaire coopération sur la base de leur origine commune et de leur mission commune dans ce monde**. Les Eglises qui ont signé la Concorde de Leuenberg comme expression de leur volonté de communion ecclésiale, se sont engagées à pareille responsabilité commune dans le témoignage et le service (C.L. 35 et C.L. 36)<sup>1</sup>. Les Eglises (des pays nordiques) qui pour l'heure ne sont qu'associées à la Concorde de Leuenberg, participent cependant déjà et de diverses manières à ces engagements.

### 1.4 Le point de départ : la Concorde de Leuenberg

La Concorde de Leuenberg déclare la communion ecclésiale entre les Eglises luthériennes, réformées et unies ainsi qu'avec les Eglises pré-réformatrices qui leur sont proches, les vaudois et les frères moraves. La réalisation de cette communion ecclésiale au niveau d'un témoignage et d'un service communs signifie la coopération entre Eglises très différentes quant à leurs doctrines, leur histoire et leurs piétés. Dans certains pays d'Europe les Eglises issues de la Réforme sont encore Eglises d'Etat, dans d'autres elles existent indépendamment de l'Etat comme Eglises multitudinistes ou dans des formes d'organisation analogues, dans d'autres enfin, elles sont des Eglises minoritaires à côté d'autres Eglises ou d'autres religions, voire d'autres idéologies numériquement dominantes. Elles appartiennent à des

---

<sup>1</sup> CL est l'abréviation de «Concorde de Leuenberg», le nombre qui suit C.L. renvoie au paragraphe de cette concorde.

confessions distinctes mais, « se fondant sur l'accord auquel elles sont parvenues dans la compréhension de l'Évangile, ... (elles) se déclarent mutuellement en communion quant à la prédication et à l'administration des sacrements et s'efforcent de parvenir à la plus grande unité possible dans le témoignage et le service envers le monde » (C.L. 29).

La communion ecclésiale de Leuenberg a été rendue possible parce que la théologie réformatrice distingue entre **fondement, forme et mission** de l'Église. Le **fondement** de l'Église est l'oeuvre de Dieu qui sauve les humains en Jésus-Christ. Dans cet événement fondamental, Dieu lui-même est sujet et, par voie de conséquence, l'Église un objet de la foi. Parce qu'elle est communion de croyants, l'Église prend **forme** dans des expressions historiques multiples. L'Église (singulier) objet de la foi est, de manière cachée, présente dans des Églises (pluriel) aux accents différents<sup>2</sup>. Sa **mission** est sa tâche de rendre témoignage à l'humanité entière, en paroles et en actes, de l'Évangile de la venue du Royaume de Dieu. Pour l'unité de l'Église dans la pluralité de ses formes, il suffit « d'un accord unanime dans la prédication de l'Évangile et l'administration des sacrements conformément à la Parole de Dieu » (Confession d'Augsbourg VII).

Cette compréhension commune de l'Évangile est décrite dans la Concorde de Leuenberg. La Concorde comprend l'Évangile comme proclamation de « Jésus-Christ, le salut du monde, accomplissement de la promesse faite au peuple de l'ancienne alliance » (C.L. 7). Cette « vraie compréhension » de la bonne nouvelle, la Concorde la découvre dans la doctrine réformatrice de la justification (C.L. 8). Cette doctrine comprend le message du Christ (C.L. 9) comme étant la Parole par laquelle Dieu appelle « dans le Saint-Esprit tous les hommes à la conversion et à la foi » (C.L. 10), déclare tous les croyants justes en Christ, les libère « pour un service responsable dans le monde » (C.L. 11). Ces affirmations n'indiquent pas seulement le fondement de la foi de l'individu, mais elles témoignent **du centre dont toute Église vit** : l'Évangile comme « puissance de Dieu » (Rm 1,16). Ce faisant, on décide du **comment** et du **pourquoi** de l'existence des chrétiens et des Églises.

---

<sup>2</sup> Dans cette étude le pluriel Églises désigne toujours les expressions historiquement diverses de l'Église une, sainte, catholique et apostolique. Église au singulier est utilisé généralement pour parler de l'Église, objet de la foi, à moins que cet usage ne soit complété par un qualificatif comme visible, concret, empirique etc.

## 1.5 Structure du document

Pour décrire la compréhension de l'Église, le texte part de la doctrine réformatrice de la justification et la développe en trois étapes :

- **l'être** de l'Église fondée en ce monde par la Parole de Dieu et la communion des saints envoyée pour servir et témoigner en ce monde (chap.1).
- les **défis** particuliers à propos du service et du témoignage auxquels cette communion est confrontée dans **la société contemporaine** (chap.2).
- la compréhension de **l'unité de l'Église** incluse dans la compréhension ecclésiologique de la Réforme et ses conséquences pour **l'unité de toutes les Églises** (chap.3).

# Chapitre I: L'ETRE DE L'EGLISE: LA COMMUNION DES SAINTS

« Dieu merci, un enfant de sept ans sait ce qu'est l'Eglise, à savoir : les saints croyants et les brebis qui écoutent la voix de leur berger (Jean 10, 3) » (Martin Luther, Articles de Smalcalde III, 12).

« Que crois-tu de la sainte Eglise universelle ? Que depuis le commencement du monde et jusqu'à la fin, le Fils de Dieu, par son Esprit et sa Parole, rassemble, protège et maintient dans l'unité de la vraie foi, une communauté élue pour lui de tout le genre humain en vue de la vie éternelle. De cette communauté je suis membre vivant et le resterai éternellement » (Catéchisme de Heidelberg, question 54).

Ces extraits de confessions de foi significatives de la Réforme reprennent l'affirmation fondamentale du Symbole des Apôtres : l'Eglise est la communion des saints. Toute réflexion à propos de l'Eglise doit être introduite par cette conviction: nous, les chrétiens, humains pécheurs et mortels, rassemblés par Dieu et dans la foi en la communion des saints, sommes l'Eglise. L'Eglise est la communion de pécheurs graciés et sanctifiés par Dieu, telle qu'elle est concrètement vécue dans les paroisses et les Eglises. Avec d'autres confessions chrétiennes, les Eglises issues de la Réforme affirment que cette communion n'a ni son **fondement** ni son **but** en elle-même, et que sa **forme** ne relève donc pas de son bon-vouloir, l'Eglise ne pouvant se fixer de sa propre initiative ses **tâches dans l'histoire**. L'agir divin pose les critères de toute concrétisation ecclésiale et définit l'orientation dont découle aussi la mission des chrétiens.

## 1. Source et fondement de l'Eglise – les données à partir desquelles l'Eglise vit

### 1.1 L'action justificante du Dieu trinitaire

L'agir justifiant du Dieu trinitaire est le contenu de l'Evangile. L'Ecriture Sainte l'atteste de manière déterminante. « Ce message rend témoignage à Jésus-Christ

- l'incarné en qui Dieu s'est lié à l'homme,
- le crucifié et le ressuscité qui a pris sur lui le jugement de Dieu et manifesté ainsi l'amour de Dieu pour le pécheur et
- celui qui vient et qui, comme juge et sauveur, conduit le monde à son accomplissement » (C.L. 9).



L'Eglise est fondée sur la Parole du Dieu trinitaire. Elle est créature de la Parole appelant à la foi par laquelle Dieu réconcilie et s'attache les êtres humains vivant dans l'aliénation et la contradiction en les justifiant et les sanctifiant en Christ, en les renouvelant dans l'Esprit Saint et en les appelant à être son peuple.

Ainsi l'Eglise est le peuple de Dieu élu en Christ, rassemblé par l'Esprit Saint qui lui confère sa force pour ce pèlerinage en ce temps le menant à l'accomplissement dans le royaume de Dieu.

La mise en oeuvre de cette action globale de Dieu est la source et le fondement intangibles de l'Eglise.

### 1.2 Le témoignage vivant de l'Évangile comme instrument du Saint-Esprit

Cette bonne nouvelle est adressée à tous les êtres humains car Jésus-Christ est mort pour tous sur la croix. Chaque être humain est créature de Dieu et destiné à la communion avec Lui. Dans la Parole prêchée et les sacrements « administrés conformément à l'Évangile » (Confession d'Augsbourg VII), nous rencontrons cette action justifiante de Dieu. La Parole proclamée est gravée dans nos coeurs par le Saint-Esprit qui **crée** le témoignage vivant de la justification de Dieu et qui en fait **son** instrument. « Celui qui met sa confiance en l'Évangile est justifié devant Dieu à cause de Christ et libéré de l'accusation de la loi » (C.L. 10). En tant que promesse de la grâce de Dieu, l'Évangile s'adresse à toute notre vie et nous libère en vue d'une obéissance conforme à la volonté du Dieu trinitaire pour sa création. « Appelé à la conversion et au renouvellement quotidien, (le croyant) vit avec la communauté dans la louange de Dieu et le service du prochain, dans l'assurance que le règne de Dieu s'accomplira. Ainsi Dieu crée une vie nouvelle et instaure, au sein du monde, le commencement d'une humanité nouvelle » (C.L. 10). Par cette action créatrice de Dieu, l'Eglise est fondée comme « communion des saints ».

### 1.3 La communion issue du témoignage vivant de l'Évangile

En recevant la grâce justifiante de Dieu en Jésus-Christ par le Saint-Esprit, les êtres humains sont assemblés en une communion. Loin d'isoler, l'Esprit de Dieu **unit**. Il est la force de communion issue de la communion du Père et du Fils (cf. 2 Co 13, 13 ainsi que Rm 15, 13 et 2.Tm 1, 7) dans laquelle les êtres humains s'orientent au moyen de la Parole de Dieu du témoignage biblique, **rendent témoignage à l'Évangile et célèbrent les sacrements**. Ainsi le Saint-Esprit rassemble et construit l'Eglise comme communion des croyants : « Dans la prédication, le baptême et la

cène, Jésus-Christ est présent par le Saint-Esprit. La justification en Christ est ainsi accordée à l'homme, et le Seigneur assemble ainsi son Eglise » (C.L. 13) ; dans le baptême « Jésus-Christ accueille l'homme dans l'esclavage du péché et de la mort, il l'introduit de façon irrévocable dans la communion de son salut » et « l'appelle, par la force du Saint-Esprit, à s'agréger à son Eglise » (C.L. 14) ; dans la sainte cène « il renouvelle notre assurance d'être membre de son corps » (C.L. 15). La communion aux données saintes (*communio sanctorum*) est la communion des saints (*communio sanctorum* cf. Catéchisme de Heidelberg 55 et Grand Catéchisme de Luther, troisième article).

En agissant de la sorte, Jésus-Christ montre ce que **lui** seul fait et veut faire et ce que nous pouvons et devons faire par voie de conséquence. L'expérience du Christ est toujours expérience de la liberté et de la responsabilité de la foi.

#### 1.4 Le fondement de l'Eglise comme source de la liberté chrétienne

L'action sanctifiante de Dieu n'exclut pas **l'agir autonome et libre** des êtres humains mais le fonde et le qualifie, l'exige et lui donne sa place comme liberté de la foi. Les êtres humains reconnaissent ce qui est l'oeuvre de Dieu seul et sont ainsi libérés pour réaliser ce qui leur incombe. Il découvrent le fondement qui leur permet de donner forme à la communion des croyants, d'y établir un ordre et des ministères dans la liberté de la foi, de tolérer des différences et de tenir compte des transformations de l'histoire dans les Eglises et la société, un fondement qui leur indique aussi les limites de leur action.

Dans la liberté de la foi, les chrétiens et les Eglises peuvent et doivent, dans leurs contextes particuliers, s'engager à rendre témoignage de l'Evangile de Jésus-Christ. Les transformations du contexte social, les modifications des modes de vie et des traditions des Eglises n'entraînent pas nécessairement une perte de l'identité. Elles peuvent au contraire être l'occasion de nouvelles expériences spirituelles dès lors que les Eglises vivent consciemment dans la fidélité à leur fondement. Le **courage du changement**, de la ré-orientation et de la recréation des Eglises et de la société, et la disponibilité à assumer ces changements sont des signes de la vie que les Eglises puisent dans l'Evangile. La préservation de l'Eglise lui est promise par l'Evangile (Mt 16, 18 ; 28, 20). La confiance en cette promesse permet d'assumer et de dépasser des situations de crise. Face à tous les défis il est nécessaire que les Eglises orientent leur action grâce à la proclamation de l'Evangile dans la Parole et le Sacrement.



## 2. La forme de l'Église – le comment de la vie ecclésiale

### 2.1 L'Église comme corps du Christ

Dans ses concrétisations dans l'Histoire, l'Église se présente comme corps du Christ : « Vous êtes le corps de Christ et vous êtes ses membres, chacun pour sa part » (1 Co 12, 27). Cette image biblique du corps indique **la manière dont l'Église vit et ce qui lui donne sa consistance**. L'Église est la communion de membres dont l'unité est fondée dans l'unité avec Christ (1 Co 12, 12s.). La communion des membres vit du fait que tous servent, égaux en droits et dans le respect des dons différents qui leur ont été donnés par Dieu, la construction de la communauté (1 Co 12, 12-31 ; Rm 12, 4-8).

En parlant de Christ comme tête du corps (Col 1, 18 ; Ep 4, 15), le témoignage biblique souligne que l'Église ne possède pas en elle-même le fondement de son unité, ce fondement est Christ, son Seigneur présent et agissant dans l'Esprit. L'image du corps comprend les **liens** entre les divers dons et les diverses missions dans l'unité de l'Église. Depuis l'époque néotestamentaire les questions concernant la vie ecclésiale sont, pour cette raison, jugées et réglées au moyen de ce critère de l'unité des différences (cf. 1 Co. 12-14).

### 2.2 L'Église objet de la foi et la réalité visible des Eglises

L'Église, créature de la Parole de Dieu, ne peut pas être simplement identifiée à une Église historique ou avec la somme de ces dernières. Elle est objet de la foi. Dans la tradition de la Réforme, on distingue deux manières complémentaires de parler de l'Église. L'Église est d'une part **objet de la foi** et par ailleurs – et simultanément – un **communauté visible**, une réalité sociale que l'on découvre dans une pluralité de formes historiques. La distinction entre ces deux manières de parler serait mal comprise si l'on identifiait d'emblée la réalité visible de l'Église avec la fausse Église. L'Église visible a, au contraire, pour tâche de témoigner par sa forme de son être originel.

Les Réformateurs ont toujours insisté sur la bonne distinction et la vraie interrelation entre l'oeuvre de Dieu et l'oeuvre des êtres humains dans la vie de l'Église. L'action de l'Église reçoit son sens grâce à la **distinction** entre ce que nous pouvons attendre et recevoir en pleine confiance de la part de Dieu et notre mission qui en découle d'être témoins de la grâce de Dieu en Jésus-Christ.

La certitude de la foi ne peut pas être créée par l'action humaine. Le fait que des êtres humains parviennent à cette certitude est l'oeuvre de Dieu seul qui se sert

de l'action ecclésiale comme d'un instrument. L'oeuvre de Dieu dans la création, la réconciliation et l'accomplissement, ne saurait, de l'avis des réformateurs, être continuée ou accomplie par l'Eglise à la place de Dieu. Les institutions ou les traditions de l'Eglise ne sauraient être revêtues de l'autorité de Dieu. La confession de l'oeuvre divine comme fondement et finalité de l'Eglise rappelle à l'Eglise **les limites de toute oeuvre humaine** – aussi dans l'Eglise.

Pour ces raisons, **l'action de l'Eglise** ne doit jamais être centrée sur elle-même. Elle est **témoignage** de l'oeuvre justifiante du Dieu trinitaire. L'agir ecclésial a la responsabilité de témoigner de manière crédible, juste et invitante de la grâce de Dieu comme salut du monde. La pratique de l'Eglise devient crédible lorsque la vie de l'Eglise renvoie dans toutes ses concrétisations à Dieu.

L'agir de l'Eglise qui se sait fondé par l'action de Dieu et limité par elle, se réalise dans la confiance que Dieu, fidèle à sa promesse, se sert des témoignages humains rendus à la vérité de l'Evangile pour inclure des êtres humains dans la communion de la foi. Ceci advient là où Dieu le veut et quand il le veut (Confession d'Augsbourg Article V). Ainsi l'oeuvre de l'Eglise est incluse dans l'agir du Dieu trinitaire.

### 2.3 Les marques de l'Eglise objet de la foi

La vraie Eglise est la communion des croyants fondée par l'Esprit Saint au moyen de la Parole et des Sacrements. Elle est caractérisée par des marques « fondamentales » qui ont déjà été affirmées dans les confessions de foi de l'Eglise ancienne. Elle est **une, sainte, catholique (universelle) et apostolique**.

**L'unité** de l'Eglise comme communion des saints est fondée dans l'unité de son origine, c'est-à-dire dans l'unité du Dieu trinitaire qui, dans la puissance de la réconciliation en Jésus-Christ et par l'Esprit Saint, conduit la création à son accomplissement. Selon la compréhension de la Réforme, elle n'est pas un idéal qui devrait encore être réalisé par l'action des chrétiens et des Eglises, mais une oeuvre divine préalable donnée aux chrétiens et aux Eglises. Les Eglises sont appelées à rendre de manière visible témoignage de ce don divin, fondement de la communion vivante entre les Eglises dans la diversité de leurs expressions historiques.

L'Eglise est **sainte** à cause de la sainteté de son origine. Elle est sainte car Dieu qui a, en Christ, vaincu la puissance du péché, sanctifie dans l'Esprit Saint les êtres humains par le don de son pardon et les assemble ainsi en une communion de saints. La sainteté n'est donc pas en premier lieu le but d'une manière humaine de vivre

dans l'Église, mais un don de Dieu à l'Église comme communauté de pécheurs justifiés. En tant que communion de ceux qui sont sanctifiés par Dieu, les chrétiens et l'Église ont pour mission de conformer leur vie au commandement divin. Cette communion elle-même doit toujours à nouveau confesser sa faute, se savoir « la plus grande pécheresse » (Martin Luther). Parce qu'elle est sainte, elle peut demander pardon (cf. Edition de Weimar des oeuvres de Luther WA 34/I, p.276, 8-13).

L'Église est **catholique (universelle)** conformément à la catholicité de son fondement. L'Église ayant son origine dans la Parole de Dieu, source de salut pour le monde entier, elle n'est pas limitée par les frontières naturelles de communautés humaines mais elle est, en tant que communion créée par Dieu, universelle (catholique). La vie de l'Église est communion avec le Dieu trinitaire. Les chrétiens et les Églises ont pour mission de rendre visible ce don de Dieu par les formes concrètes de leur vie, par le dépassement des frontières nationales, raciales, sociales ou culturelles. Dans sa catholicité l'Église est la promesse d'une communion universelle de tous les êtres humains.

L'Église est **apostolique** à cause de l'apostolicité de son fondement : la Parole de Dieu qui constitue l'Église est l'Évangile annoncé par les apôtres tel qu'il nous est donné dans les Écritures Saintes de l'Ancien et du Nouveau Testaments. Lorsqu'elle est construite sur ce fondement, l'Église est apostolique.

La compréhension réformatrice de la succession apostolique insiste sur **la référence constante au témoignage apostolique**. Elle engage l'Église à un témoignage authentique et missionnaire de l'Évangile de Jésus-Christ dans la fidélité au message apostolique qui la fonde (cf. 1 Co 15, 1-3). L'apostolicité de l'Église comme **successio fidelium** par delà les générations se réalise là où l'Esprit de Dieu fait du message apostolique la vérité pour les êtres humains (cf. Jn 16,13). Cette *successio fidelium* n'exclut pas mais inclut et conditionne la *successio ordinis* (succession dans le ministère ordonné). Pour les Églises issues de la Réforme, l'apostolicité de l'Église n'est pas garantie par la continuité historique de la succession dans le ministère épiscopal de l'Église. La révélation de Dieu en Christ sur laquelle l'Église se fonde, n'est pas un *depositum* confié au ministère ecclésial ou qui serait même à la disposition de ce dernier.

## 2.4 Les signes de la vraie Eglise

La distinction entre Eglise, objet de la foi, et Eglise visible n'est pas identique à celle qu'il convient de faire entre **vraie et fausse Eglise**. Celle-ci est cependant importante et a toujours été soulignée dans la théologie des réformateurs.

Cette distinction concerne l'Eglise visible. En effet, toute réalité ecclésiale n'est pas expression de la vraie Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Dans sa forme concrète l'Eglise peut devenir fausse Eglise lorsque son témoignage en paroles et en actes est faussé. Il appartient à la communion ecclésiale de vérifier son expression concrète et de la réformer (*ecclesia semper reformanda*) afin qu'elle corresponde aux marques fondamentales qui lui sont données en son fondement.

### 2.4.1 Les signes classiques de l'Eglise

Aucune Eglise ne peut faire cette vérification d'une manière autorisée une fois pour toutes, d'autant plus que l'appréciation dernière échappe finalement au jugement humain. En résulte logiquement un débat sur l'existence concrète de la *una sancta catholica et apostolica ecclesia*. Les réformateurs ont pour cela insisté sur des « *notae* » (Luther parlait de « signes véritables » – ou de marques de reconnaissance) qui doivent permettre de reconnaître si une expression concrète de l'Eglise est vraiment membre de l'Eglise une, sainte, catholique et apostolique. Selon leur conviction, ces signes sont la pure prédication de l'Evangile et la célébration des sacrements, conformément à leur institution. Les Réformateurs ont donc fait appel aux données fondamentales de la vie visible de l'Eglise, les éléments qui rendent présente l'origine de l'Eglise et par lesquels l'Eglise demeure fidèle à son fondement. Par cette référence l'Eglise est vraie.

### 2.4.2. Signes complémentaires de l'Eglise

En complément de ces signes classiques, les Réformateurs ont aussi évoqué d'autres « signes » à travers lesquels la grâce de Dieu se rend présente. Par delà la Parole de Dieu, le Baptême et la Sainte Cène, Luther cite le ministère des clés (Confession et Absolution), la structure du ministère de la prédication (Evêques, Pasteurs etc.), la prière, la souffrance à cause de l'Evangile et l'obéissance à la seconde table du décalogue (cf. M. Luther : *Von Konziliis und Kirchen* 1539). La *Confessio Bohemica* de 1575 parle d'une manière analogue de cinq « signes sûrs et infaillibles » de la vraie Eglise. Aux deux signes classiques s'ajoutent : la discipline ecclésiastique, la croix, l'oppression à cause de la vérité, l'obéissance à l'Evangile et la loi du Christ, en particulier l'amour des frères. La tradition réformée ajoute comme signes la discipline et l'obéissance de la foi (cf. *Synopse de Leiden* XL, 45).

La vie chrétienne et le culte du chrétien dans le monde du quotidien sont ainsi inclus dans « les signes de l'Église ».

Cette seconde catégorie de signes (obéissance à la seconde table du décalogue) se distingue cependant de la première (Parole et sacrements) pour deux raisons importantes :

- ils ne sont pas aussi évidents que les premiers. Les bonnes oeuvres des membres de l'Église dans le monde du quotidien ne permettent pas de reconnaître si et comment ces oeuvres sont réalisées dans la foi. Les chrétiens individuels peuvent en outre répondre aux mêmes défis du quotidien par des décisions et des oeuvres différentes. Ceci indique la seconde particularité de ces signes:
- ils relèvent de la responsabilité du chrétien individuel. Ils ne sont pas tant visibles dans la forme de l'Église que dans la vie de ses membres.

Il convient donc de distinguer, pour plus de clarté, entre les **signes de la vie chrétienne** et les **signes de la vraie Église**, c'est-à-dire Parole et Sacrement.

#### 2.4.3 Identité et pertinence

La vie chrétienne et la vie concrète de l'Église ne sont pas une seule et même donnée, même si on ne peut pas les séparer : la vie chrétienne comprend tout le témoignage de la vie de tous les croyants. Elle s'étend au-delà du domaine de la réalité ecclésiale vécue à la vie quotidienne des chrétiens, et donc à la vie dans la société. Elle inclut certes l'obéissance à la première table du décalogue : témoigner de l'Évangile par la Parole et le sacrement. Ainsi l'Église prend forme dans la vie chrétienne et cette dernière peut être considérée comme fondamentale pour la forme concrète de l'Église.

Inversement cependant, la vie chrétienne elle-même demeure dépendante de la Parole et des sacrements et de la perpétuation de leur célébration. Seul le rassemblement autour de la Parole et du sacrement, réfère la vie chrétienne à son fondement par lequel cette vie obtient son identité et se concrétise en tant que vie dans la *communio sanctorum*.

Ainsi la société peut, elle aussi, reconnaître la vie chrétienne. La théologie réformatrice a insisté sur **les signes fondamentaux** de l'Église que sont la prédication pure de l'Évangile et la célébration des sacrements conformément à la Parole de Dieu. Ce faisant elle contredit une fois pour toutes le malentendu pernicieux, mais largement répandu, selon lequel on identifierait le véritable caractère chrétien grâce aux oeuvres que le monde considère comme bonnes.



On peut en conclure: de la même manière que Parole et sacrement sont les premiers c'est-à-dire les signes fondamentaux et élémentaires de la vraie Eglise, la participation à l'Eglise concrète, lieu de rassemblement autour de la Parole et du sacrement est le premier signe indéniable de la vie chrétienne.

La **perte d'identité** de la vie chrétienne et le **manque de pertinence** de la prédication ecclésiale indiquent toujours que le lien entre la prédication de l'Evangile et de la célébration des sacrements d'une part et la vie chrétienne dans la société de tous les jours de l'autre est perturbée.

## 2.5 « Témoignage et service » comme signes de l'Eglise et de la vie chrétienne

Pour évoquer les fruits de la foi pour lesquels l'Evangile, puissance de Dieu, libère, la Concorde de Leuvenberg parle de « témoignage et service ». Elle distingue entre « témoignage et service » signes de la vie chrétienne d'une part (cf. C.L. 11 et 13) et signes de l'Eglise de l'autre (cf. C.L. 29 et 36). Elle nous invite par là à avoir à ce propos un discours concret et différencié :

- Tout en étant fondamentalement unies, les deux données ne sont pas identiques : « témoignage et service » de la vie chrétienne ne peut pas et ne doit pas être remplacé par « témoignage et service » des organisations ecclésiales et inversement. Cette distinction est nécessaire, vu l'interdépendance des deux dimensions.
- dans les deux cas « témoignage et service » ne concernent pas deux domaines mais deux aspects de l'obéissance de la vie dans la foi. Il ne s'agit donc pas de comprendre le « témoignage » comme accomplissement de la première table du décalogue et le « service » comme accomplissement de la seconde. Il s'agit au contraire de l'accomplissement actif de toute la volonté de Dieu. Les deux tables du décalogue appellent à la fois « **le témoignage et le service** » tant dans la vie chrétienne que dans la réalité vécue de l'Eglise.

Il serait donc faux, premièrement, de comprendre « témoignage et service » comme étant uniquement les signes de la réalité vécue de l'Eglise et en second lieu de répartir en plus « témoignage et service » sur deux domaines institutionnels, de considérer l'institution du culte et de la transmission de l'Evangile comme institutions du témoignage et les institutions de la diaconie comme institutions du service. Les deux institutions et les deux domaines coexistent nécessairement. Toutes les institutions ecclésiales sont toujours simultanément institutions du

témoignage et institutions du service. Il s'agit donc de parler à présent du témoignage et du service comme signes de la réalité vécue de l'Eglise en évitant les erreurs évoquées.

### 2.5.1 Témoignage et service – ministère et ministères

Le témoignage et le service de l'Eglise nécessitent les institutions du culte et de la transmission de l'Evangile. A cause du sacerdoce universel des croyants il faut pour cela une structure des ministères (« ministère ordonné »).

#### 2.5.1.1 Sur le chemin du consensus

L'Assemblée générale de Strasbourg (1987) a, à ce propos, reçu une série de thèses « comme contribution importante pour la recherche commune ...dans le dialogue oecuménique » (**Thèses à propos de la discussion contemporaine sur le ministère, appelées « Thèses de Tampere »**) dont les affirmations essentielles sont ici rappelées: «

#### *Thèse 1: Parole - Eglise - Ministère*

Selon la conception réformatrice commune, l'Eglise est constituée par le fait que « Jésus-Christ agit aujourd'hui en elle comme Seigneur à travers l'Esprit Saint dans la Parole et le Sacrement » (Déclaration de Barmen III), et opère la foi. De la Parole et du Sacrement fait partie, conformément à l'institution du Christ, "un ministère qui annonce l'Evangile et administre les sacrements", le *ministerium verbi* (Confession d'Augsbourg V). La tradition luthérienne comprend plutôt ce ministère à partir de la Parole constituant l'Eglise ; la tradition réformée, par contre, conçoit ce ministère comme étant plutôt lié au bon ordre de l'Eglise. Les Eglises signataires de et participant à la Concorde de Leuenberg sont issues des deux traditions et s'accordent à dire que « le ministère ordonné » fait partie de l'être de l'Eglise.

Les Eglises issues de la Réforme soulignent cependant que la tâche de la prédication et la responsabilité pour la prédication de cette Parole et la bonne administration des sacrements n'incombent pas seulement au ministère ordonné mais à la communauté tout entière. Le ministère ordonné ne garantit pas, seul et en lui-même, le véritable être de l'Eglise, il demeure soumis à la Parole de Dieu.

#### *Thèse 2: Sacerdoce universel - ministère ordonné*

La communauté tout entière et chacun de ses membres ont pour tâche de prêcher l'Evangile et de proposer la communion salvatrice. Chaque membre est appelé par le baptême au témoignage du Christ et à l'entraide mutuelle en ce monde ; il a dans la foi part au ministère sacerdotal du Christ qui est le ministère de l'intercession. Des membres particuliers de la communauté sont cependant appelés,

formés et ordonnés pour assurer la prédication publique et continue de l'Évangile et préserver l'enseignement véritable. En tant que serviteurs de la Parole, ils doivent annoncer la Parole de Dieu à la communauté et lui proposer les sacrements, servir ainsi l'unité de cette communauté et la représenter – avec les témoignages multiples et les divers services de la paroisse – face au monde.

Le service de la Parole est – aussi dans sa tâche de prédication, de catéchèse et de souci pastoral – toujours dépendant du sacerdoce universel de la communauté et demeure à son service. Inversement le sacerdoce universel de la communauté et de tous les baptisés est dépendant du service particulier de la prédication de la Parole et de la célébration des sacrements. Le ministère ordonné est fondé, conformément à la compréhension réformatrice, sur la mission particulière confiée par Christ et est au service de Christ avec la communauté tout entière placée sous la Parole de Dieu.

### *Thèse 3 : Le ministère de direction (l'épiscopè) – Perspectives œcuméniques*

La mission de direction de la communauté fait partie du service de la Parole. Les Églises luthériennes, réformées et unies connaissent la tâche pastorale et l'épiscopè qui font partie du ministère ordonné, tant au niveau des paroisses particulières qu'au niveau supra-local (régional, éventuellement national). Les Églises issues de la Réforme soulignent cependant que la responsabilité pour la prédication de l'Évangile incombe à toute la communauté et que la direction de la paroisse (de l'Église) est aussi assurée par d'autres « services » et ne relève pas du seul ministère ordonné.

Bien que les Églises luthériennes (en particulier en Scandinavie) soulignent davantage la continuité dans le cadre du ministère épiscopal historique, et que les Églises réformées mettent en avant son insertion fondamentale dans un ordre presbytérien/synodal, les Églises participant à la Concorde de Leuenberg s'accordent pour dire :

- que le service de l'épiscopè est à comprendre comme service de la Parole pour l'unité de l'Église et
- que dans toutes les Églises des membres non ordonnés de la communauté ont part à la direction de l'Église. Ainsi la dimension personnelle, collégiale et communautaire trouve, à leurs yeux, son expression dans la compréhension et l'orientation du ministère ordonné.

Même si les Églises participant à la Concorde de Leuenberg connaissent, dans leurs traditions nées de l'histoire, des formes de direction d'Église diverses, elles ont pu s'accorder pour dire que pareille différence dans la structure de l'Église ne

représente pas un obstacle pour la « communion ecclésiale » comprise comme communion dans la Parole et le Sacrement et incluant la reconnaissance réciproque du ministère et de l'ordination, tant que cette question de la direction d'Eglise demeure soumise à la seigneurie de la Parole. Elles reconnaissent que, dans les discussions oecuméniques futures, elles peuvent et doivent demeurer ouvertes aux approches d'autres Eglises non-issues de la Réforme, mais soulignent qu'aucune forme particulière, historiquement advenue de la direction de l'Eglise et de la structure du ministère, ne saurait ou ne pourrait être mise en avant comme préalable pour la communion et la reconnaissance réciproque. »

#### 2.5.1.2 Les conséquences des thèses de Tampere

Ces thèses importantes montrent à la fois l'accord fondamental, les conceptions différentes dans la compréhension du ministère et la pluralité des formes que connaît l'expression de ce ministère (service). Il est essentiel de noter que les différences qui apparaissent ne peuvent pas remettre en cause la communion ecclésiale dans la Parole et les sacrements car **les différences ne concernent pas le fond mais la forme de l'Eglise**. Il y a un consensus fondamental pour affirmer que :

- chaque chrétien a par la foi et le baptême part au ministère du Christ, prophète, prêtre et roi, et est appelé à témoigner de l'Évangile, à le transmettre et à intercéder pour les autres devant Dieu (sacerdoce de tous les croyants),
- le ministère de la prédication publique de l'Évangile et de l'administration des sacrements est fondamental et essentiel pour l'Eglise. Là où il y a Eglise, il faut un « ministère structuré » pour l'annonce de l'Évangile et la transmission des sacrements. Il y a différentes manières de comprendre et d'organiser ce ministère. Dans cette diversité, ce sont les expériences historiques ainsi que la compréhension de la mission qui s'avèrent déterminantes. Nous pouvons recevoir cette diversité des ministères et services dans nos Eglises comme une richesse et un don de Dieu. En ce sens nous pouvons considérer le ministère épiscopal (historique) comme un signe de l'unité visible tout comme nous voyons dans le ministère structuré du système presbytérien-synodal un service pour l'unité. Le critère de la compréhension et l'organisation des ministères et des services est la mission fondamentale de l'Eglise.
- le ministère de la prédication publique de l'Évangile est transmis par l'ordination (le « ministère ordonné » cf. le document de Lima). Il est fondé sur une mission particulière confiée par le Christ, mais il ne saurait être sans le sacerdoce

universel (Thèses de Neuendettelsau 3A)<sup>3</sup>. Le « ministère structuré » désigne l'ensemble des services de l'Eglise (Thèse 3 des Thèses de Tampere). La Parole de Dieu est constitutive pour ce ministère qui est au service de la justification du pécheur. Il est au service de la Parole et de la foi.

- l'expression « ministère structuré » désigne l'ensemble des services de l'Eglise comme les conçoit la thèse 3 de Tampere. Le ministère transmis par l'ordination a part à ce ministère structuré.

#### 2.5.2 « Témoignage et service » – dans les institutions de la diaconie.

L'Eglise dans sa forme concrète n'a pas seulement à contribuer à la réalisation des commandements de la première table du décalogue mais aussi à celle des commandements de la seconde. Il lui faut pour cela des institutions diaconales au sens le plus large du terme. Des collaborateurs à plein-temps sont nécessaires pour le travail de ces institutions. Ils ont part au service (ministère) structuré de l'Eglise. Le travail des institutions diaconales et de leurs collaborateurs ne remplace pas l'engagement diaconal de tous les croyants dans leur quotidien, mais veut le susciter, y contribuer et le promouvoir.

#### 2.5.3 « Témoignage et service » – L'unité de la transmission de l'Évangile et de la diaconie.

Pour que l'Eglise concrète corresponde à sa structure fondamentale, les institutions du culte et de la transmission de l'Évangile d'une part et celles de la diaconie de l'autre doivent être agencées de telle manière que les deux soient mises en évidence comme institutions du témoignage et du service. Lorsque dans un de ces deux domaines l'accent est mis unilatéralement sur le service, on court le danger de l'activisme, lorsque l'accent est mis unilatéralement sur le témoignage culturel, on court le danger du spiritualisme et du quêtisme.

#### 2.5.4 Témoignage et service – La nécessaire correspondance entre la pratique et le fondement de l'Eglise

Le critère de toute pratique ecclésiale réside dans le fait que l'on peut reconnaître par son témoignage le fondement de l'Eglise dans l'action justificante de Dieu.

L'Eglise, communion des saints constituée par la Parole de Dieu, étant **une**, la pratique ecclésiale de la prédication et de la célébration des sacrements doit être interrogée dans le but de vérifier comment elle exprime cette unité. Ceci vaut aussi

---

<sup>3</sup> Thèses de l'accord sur "ministère et ordination" in Birmelé/Terme : Accords et Dialogues Oecuméniques. Section 2.2.2.2

pour le travail diaconal. A propos du témoignage de la célébration de la Cène, l'hospitalité eucharistique accordée à des chrétiens d'autres confessions, est à titre d'exemple une expression appropriée de l'unité des Eglises chrétiennes.

L'Eglise communion des pécheurs sanctifiés par Dieu étant **sainte**, le témoignage et la pratique ecclésiale doivent être interrogés pour voir dans quelle mesure ils correspondent à cette sainteté dans la célébration de la Parole et du sacrement et dans le service rendu aux êtres humains. En s'ouvrant par exemple aux pauvres, étrangers, sans-abris, discriminés et sans droits, à ceux qui sont menacés dans leur droit à l'existence et dans leur dignité humaine, l'Eglise signale que Dieu juge toute personne digne de vivre et l'accepte.

L'Eglise fondée sur la Parole de Dieu, salut du monde, étant **universelle**, son témoignage et son service doivent toujours à nouveau être interrogés pour voir dans quelle mesure ils proclament publiquement et expriment le caractère universel de l'appel et la promesse de cette Parole divine. Ainsi, par exemple, l'exclusion de la Sainte Cène pour cause d'appartenance à une autre race, est une blessure du corps du Christ, une hérésie christologique et non seulement éthique (elle fonde le *status confessionis*).

La Parole de Dieu fondant l'Eglise ayant été **adressée et confiée aux apôtres** et proclamée par eux dès l'origine comme message du Christ, la pratique et le témoignage des Eglises doivent correspondre à la prétention d'authenticité de leur témoignage. La vérification constante des expressions ecclésiales à la lumière de son fondement appartient à l'être apostolique de l'Eglise.

### 3. La finalité de l’Eglise et la mission des chrétiens – le pour-quoi de la vie de l’Eglise

#### 3.1 L’élection comme fondement de la finalité de l’Eglise – l’Eglise comme peuple de Dieu

« En Christ Dieu nous a choisis avant la fondation du monde, pour que nous soyons saints et irréprochables sous son regard » (Ep 1, 3-6.9-11; 3, 11. avec 1 Co 2, 7; Col 1, 12-17 ; He 1, 1s. et Jn 1, 1ss.). Cette élection fonde aussi la **finalité** de l’Eglise d’être lumière du monde, de « proclamer les hauts faits de celui qui vous a appelés des ténèbres à sa merveilleuse lumière » (1 P 2, 9) afin que « désormais les autorités et les pouvoirs... connaissent, grâce à l’Eglise la sagesse multiple de Dieu » (Ep 3, 10).

L’élection de l’Eglise est étroitement liée à l’élection d’Israël comme peuple de Dieu (Ex 19, 5s. ; 1 R 8, 53 ; Ps 77, 16.21 ; Es 62, 12). Dieu a appelé Israël à la foi (Es 7, 9; Rm 4, 13ss.) et lui a montré par sa promesse le chemin de la vie (Ex 20, 1-17; Dt 30, 15-20) et l’a ainsi destiné à être la lumière des nations (Es 42, 6). Cette promesse à Israël demeure, elle n’est pas devenue caduque par l’événement Christ, car Dieu est fidèle (Rm 11, 2. 29).

L’Eglise est le peuple de Dieu comme communauté de croyants appelés par Christ d’entre les juifs et d’entre les peuples (Rm 9, 24). La foi vient de la Parole de Dieu qui place tous, les païens comme les juifs, sous le jugement de Dieu (Rm 3, 9), les appelle à la repentance et leur confère la grâce (Rm 3, 28ss.). Les chrétiens croient que la finalité de l’Eglise révélée en Christ sera accomplie de telle manière qu’avec la multitude des païens « tout Israël » sera sauvé (Rm 11, 25s.)<sup>4</sup>.

#### 3.2 Ampleur et visibilité de la destinée de l’Eglise

L’Eglise est destinée à être en ce monde, en tant que témoin de l’Evangile, instrument de Dieu en vue de la réalisation de sa volonté salvatrice universelle. Elle correspond à cette destinée en demeurant en Christ, l’instrument unique et infaillible du salut. Sûrs de la réalisation des promesses divines, les chrétiens et les Eglises sont libérés et rendus capables de témoigner face au monde et pour le monde.

La promesse de l’Evangile s’adressant à la vie humaine tout entière, la mission de l’Eglise d’être instrument de la volonté salvatrice de Dieu s’adresse à **tous les**

---

<sup>4</sup> De la relation entre Juifs et Chrétiens, Israël et l’Eglise cf. Eglise et Israël (2001). In Birmelé/Terme : Accords et Dialogues Oecumeniques. Section 2.2.2.7.

**domaines de la vie.** Il n'existe aucune dimension de la vie qui ne serait placée sous la promesse de l'Évangile, aucun domaine de la vie pour lequel le commandement divin ne proposerait pas une orientation. Le caractère universel du message qui lui est confié définit l'ampleur de la destinée de l'Église. Toute limitation régionale ou nationale de la pratique du témoignage et du service serait en contradiction avec l'universalité de la volonté salvatrice divine et de la destinée de l'Église qui se fonde en elle.

Les Églises issues de la Réforme ont, de diverses manières, essayé de correspondre à l'**ampleur** de leur vocation ecclésiale et par là à la nécessaire **visibilité** de leur témoignage et de leur service.

- Là où les Églises issues de la Réforme existent comme **Églises majoritaires**, elles ont pu donner corps à l'ampleur de leur mission dans de nombreux domaines de la vie de la société : dans le travail diaconal de l'Église, dans les tâches éducatives, dans le domaine de l'accompagnement et dans d'autres activités publiques. Le souci d'étendre le travail ecclésial à ces domaines de la vie de la société, correspondait à une prise de conscience radicale de la prétention de l'Évangile à s'adresser à la totalité de la vie. Dans le contexte actuel, de nombreuses Églises multitudinistes sont confrontées à la question si leur engagement dans divers domaines de la vie de la société met encore suffisamment en évidence le caractère particulier et incomparable du témoignage chrétien.
- Là où les Églises issues de la Réforme existent en tant qu'**Églises minoritaires**, la compréhension réformatrice de la prétention de l'Évangile à la totalité de la vie les a conduites à se démarquer des attitudes majoritaires de la société. Pareille délimitation peut être profitable pour le témoignage et vécue comme libération. Elle implique alors une forme de vie « non-conformiste » qui veut avoir un caractère de témoignage. Dans ces cas, il convient de distinguer avec soin cette pratique de témoignage « non-conformiste » de toute forme de vie sectaire non-réformatrice qui peut se dérober à l'engagement constructif au profit de tous.

Les Églises issues de la Réforme ont pour tâche commune de correspondre à **l'ampleur de leur mission sans négliger la visibilité de leur témoignage**, et de présenter leur message de telle manière que l'ampleur de leur mission, fondée dans la prétention universelle de l'Évangile, ne soit pas limitée.

De la destinée de l'Église comme peuple de Dieu découle **la mission des chrétiens** : la *leiturgia* (souci de la communion cultuelle), la *martyria* (témoignage de la vérité de l'Évangile dans le domaine public de la société), la *diaconia* (recherche du



bien pour le monde) et la *koinonia* (recherche d'une communauté des êtres humains et des créatures qui correspond à la communion avec Dieu).

### 3.3 La mission des chrétiens

#### 3.3.1 Le culte (*leiturgia*)

Toute la vie des chrétiens est appelée à être culte. Dans son sens plus restreint le culte désigne la célébration liturgique (*leiturgia*), dans son sens plus large le « culte raisonnable » (Rm 12,2), le culte de la vie quotidienne auquel renvoient les notions de *martyria*, *diaconia* et *koinonia*.

Le rassemblement de la communauté en vue de la célébration du culte a une signification essentielle, porteuse de l'ensemble du culte raisonnable c'est-à-dire de tout témoignage de vie du chrétien. Par la célébration du culte, les chrétiens signifient le fondement et le caractère de toute leur vie dans la foi. Dans la prédication et dans l'écoute de l'Évangile ainsi que dans la distribution et la réception des sacrements, les chrétiens se retournent vers le fondement de leur communion, l'agir justifiant de Dieu, et vers la source de leur mission de témoignage et de service ; ce faisant, ils tendent aussi vers l'accomplissement futur de leur communion dans la réalisation universelle de l'action salvatrice divine.

La relation à Dieu offerte dans la Parole et le Sacrement et acceptée dans la foi, prend corps dans la célébration cultuelle de diverses manières :

- comme prière à Dieu dans la louange, la reconnaissance, la demande et la supplication,
- comme annonce et réception de l'Évangile dans la Parole et le Sacrement,
- comme confession de la faute et du péché,
- comme confession de foi en Dieu Père, Fils et Saint-Esprit,
- comme promesse de la liberté et comme exigence de la volonté divine,
- comme intercession pour l'Église, l'État et toutes les souffrances du monde,
- comme proclamation et acceptation de la bénédiction de Dieu.

La vie des chrétiens comme culte ayant son fondement dans l'action justifiante de Dieu, la prédication et l'écoute de l'Évangile sont, en tant que proclamation de la grâce de Dieu bibliquement attestée pour la communauté contemporaine, au **centre** de la célébration du culte.

### 3.3.2 Le témoignage (*martyria*)

Toute la vie des chrétiens est appelée à être témoignage de l'Évangile de la grâce de Dieu en Jésus-Christ. Les chrétiens correspondent à leur vocation en **confessant** (*homologia*) l'Évangile **publiquement**. C'est dans cette optique qu'est utilisé le verset 46 du Psaume 119 sur les pages de garde de la Confession d'Augsbourg dans les Écrits symboliques des Églises luthériennes : « Devant les rois je parlerai de tes exigences, et je n'aurai pas honte ».

Par delà la célébration publique du culte, d'autres institutions et formes sont nécessaires pour la transmission de l'Évangile. Un effort toujours renouvelé pour la compréhension authentique du message du Christ transmis dans le témoignage scripturaire, par exemple grâce à la science théologique, est le préalable pour une conduite authentique des ministères ecclésiaux et une aide pour l'annonce véritable de l'Évangile. La transmission de l'Évangile advient par la recherche et l'élaboration de la doctrine, dans le travail des centres de rencontre, dans la discussion avec d'autres idéologies et conceptions de la vie, par la rédaction de mémorandum et de prises de position ecclésiales à propos de questions importantes pour notre époque.

Une importance particulière incombe aux parents et adultes qui ont la tâche de transmettre l'Évangile d'une génération à l'autre et de le communiquer aux enfants et aux adolescents. Le culte public de la communauté ne peut pas – humainement parlant – développer toute sa dynamique, si dans les familles les parents n'assument pas leur « ministère » – c'est-à-dire leur mission de témoignage. L'absence du témoignage de foi parental face aux enfants signifie qu'un élément fondamental du sacerdoce de tous les croyants n'est plus mis en oeuvre. L'Église doit soutenir les parents dans cette tâche en proposant les structures adéquates (jardins d'enfants, enseignement religieux, écoles, formation des adultes et des familles, etc.). Ceci n'exclut pas que l'on puisse parvenir à la foi, même si l'on n'est pas issu d'une famille chrétienne. Inversement il n'est pas dit qu'une éducation chrétienne conduise nécessairement à la foi.

La mission de transmettre l'Évangile qui incombe à tous les chrétiens comprend aussi la fidélité aux convictions chrétiennes fondamentales dans le domaine public de la vie professionnelle des chrétiens. Ils doivent faire de la **vérité** qu'ils ont reconnue dans le message du Christ l'orientation et le critère pour **l'interprétation et la mise en forme de leur réalité de vie**. L'Évangile ne saurait, dans ce cas, être transformé en fausse loi. Cette transformation advient lorsque des exhortations particulières pour des situations particulières sont érigées en commandements divins universels dont le respect est présenté comme chemin du salut (condition du salut).

L'obéissance de la foi peut aussi conduire à l'opposition, à l'oppression et à la souffrance. La foi demande que pareille situation soit assumée et donne la force pour ce faire. L'Eglise se souvient avec reconnaissance des femmes et des hommes qui ont dû laisser leur vie à cause de leur foi.

### 3.3.3 Le service (*diaconia*)

Dans les Actes des Apôtres et chez Paul, **le service de la prédication et le service « à table »**, c'est-à-dire l'entraide au sein de la paroisse, sont, tout en étant distincts, étroitement liés (Ac 6,1s. ; Rm 12,1-21 et Ga 6, 2.10). L'entraide et le service au sein de la communauté sont multiples. Ils vont de la nourriture donnée aux pauvres jusqu'au partage des moyens financiers (2 local 8 et 9), de l'hospitalité dans la paroisse jusqu'au « bien de tous » (Ga 6, 10). En ne s'adressant pas qu'aux seuls membres de la communauté mais, par-delà elle, à tous les êtres humains dans le malheur, les services des chrétiens correspondent à l'universalité du salut.

Face à la distinction qualitative entre clergé et état laïc et au rang supérieur accordé à l'état spirituel, les réformateurs ont plus particulièrement souligné le service des laïcs dans la famille et dans la profession profane comme étant le culte « raisonnable ». Ils ont placé l'engagement et la responsabilité politique des chrétiens non seulement dans l'Etat et la société, mais aussi dans les écoles et les universités au même niveau que l'engagement du clergé.

L'insistance des réformateurs sur le service quotidien des chrétiens (culte dans le quotidien de la vie) incluait un grand respect de la profession. Ceci a cependant engendré un problème typiquement protestant, **le développement séparé du témoignage et du service** des chrétiens qui étaient encore étroitement liés dans certaines professions comme les diaconesses et les diacres. Appelés à vivre et à prouver leur adhésion à Christ dans le quotidien de ce monde, les chrétiens ont aujourd'hui pour tâche urgente de réaffirmer et d'éprouver à frais nouveaux le lien entre témoignage et service – non seulement dans les activités ecclésiales de la diaconie sociale, mais aussi et surtout dans les professions du domaine profane (par ex. des juristes, des journalistes, des politiciens, des dirigeants, des médecins, etc.). Vu le nombre croissant des défis posés à la diaconie, de nombreuses Eglises répondent par une **diaconie politique**, qui ne s'adresse pas seulement aux individus dans le besoin mais qui réfléchit et cherche à résoudre les tâches sociales de la société tout entière (par ex. par des prises de position sociales et éthiques ou des institutions diaconales : hôpitaux, consultations sociales, SOS- téléphone). Cet engagement social des Eglises leur assure, aujourd'hui encore, un large impact et une

acceptation par la société. Ce faisant l'Église ne remplace pas le service de l'individu, mais elle le complète et le soutient.

#### 3.3.4 La communion (*koinonia*)

La communion des croyants **englobe, relativise et transcende les formes naturelles, sociales et nationales de communautés humaines** et se distingue des communautés dont la cohésion dépend des intérêts communs de leurs membres.

La communauté des croyants est **une communauté réconciliée**. Elle est **vécue** dans la repentance et le renouvellement quotidiens. Elle connaît les dangers et la fragilité de toutes les formes de communautés humaines et est, pour cela, responsabilisée pour vivre l'Évangile, message de réconciliation, et en témoigne dans sa vie communautaire propre et dans sa relation à d'autres communautés. Le péché et la faute conduisent à l'individualisme de l'humain sans Dieu, à la solitude dans les relations humaines et à l'isolement de l'humain face aux autres créatures.

Un des éléments de la mission des chrétiens est de dénoncer la misère du péché qui **rompt la communion** entre Dieu et ses créatures, ainsi que les conséquences que ceci entraîne pour toute la création. Cette dénonciation s'opposera à toute fausse relativisation de cette misère. Cette mission inclut la nécessité de rendre témoignage du rétablissement de cette communion.

La communauté des croyants se sait en route vers l'accomplissement de la communion de Dieu avec sa création. Elle est en cela une communion ouverte et invitante qui souhaite la participation de tous les êtres humains. Les chrétiens s'engagent à pratiquer l'ouverture pardelà les frontières nationales, ethniques et sociales et à rendre l'Évangile, promesse de Dieu, accessible à tous ceux qui l'acceptent dans la foi. L'Église peut ainsi témoigner de la **nouvelle humanité** qui a commencé en Jésus-Christ. Les chrétiens ont pour responsabilité de montrer dans leur vie communautaire que la communion de Dieu avec les êtres humains dans la création, la rédemption et l'accomplissement est fondement et but de toute communauté humaine et de la communion avec la création tout entière.

#### 4. L'accomplissement à venir : L'Eglise devant son juge et sauveur

L'Eglise est fondée dans la Parole de Dieu qui la nourrit et la maintient. **Cette Parole purifie et juge** aussi l'Eglise car « vivante est la Parole de Dieu, énergique et plus tranchante qu'aucun glaive à double tranchant. Elle pénètre jusqu'à diviser âme et esprit, articulation et moelle. Elle passe au crible les mouvements et les pensées du coeur » (He 4,12). Dans la compréhension de la Réforme, il faut certes distinguer les péchés des chrétiens individuels des péchés de l'Eglise, mais ces deux données ne sauraient être séparées. L'Eglise est la communion des croyants et, en cela, communion des pécheurs justifiés. Luther dira que la sainteté de l'Eglise réside précisément dans sa capacité de confesser ses péchés et de demander le pardon (cf. 2.3).

La foi attend la révélation universelle du royaume de Dieu, et **non l'Eglise comme accomplissement de tous les chemins et de toutes les oeuvres de Dieu**. Dans la vision de la nouvelle Jérusalem, il est dit : «... de temples, je n'en vis point dans la cité, car son temple c'est le Seigneur, le Dieu tout-puissant, ainsi que l'agneau » (Ap 21,22). Dans le royaume de Dieu il n'y aura plus de distinction entre Eglise et monde, plus de distinction entre Eglise et Etat (les deux règnes). Dieu sera révélé dans son universalité, celui qui est « tout en tous » (1 local 15,28). Avec la venue du royaume de Dieu les chrétiens attendent le jugement dernier et la vie éternelle. Selon le témoignage du Nouveau Testament, le jugement commence « par la maison de Dieu » (1 P 4,17). L'Eglise ne saurait attendre autre chose de son juge que l'appréciation de ses bonnes oeuvres et le jugement de ses oeuvres mauvaises. L'Eglise elle-même devra devant le trône du Christ être révélée dans l'opprobre et dans l'honneur qu'elle mérite (2 local 5,10). Le juge dernier est Christ seul et personne d'autre. Le fait que la maison de Dieu elle-même **fasse l'objet** du jugement la relativise et l'élève à la fois comme communion des pécheurs graciés.

Ceci rappelle que le juge est aussi le sauveur et rédempteur de la chrétienté. Ainsi il offre à la chrétienté l'accomplissement des béatitudes (Mt 5, 3-12 ; Lc 6, 20-23). Car la vie éternelle console pour toujours les affligés, met un terme à toute faim et à toute soif, dépasse toute absence de paix, toute aliénation et toute injustice en une communion avec Dieu que plus rien ne peut remettre en cause.

## Chapitre II : LA COMMUNION DES SAINTS DANS LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE

### 1. La société pluraliste et la communauté des croyants

Une société ouverte et pluraliste est caractérisée par la co-existence de diverses conceptions et formes de vie ayant les mêmes droits. Une marque décisive de cette société est la **neutralité idéologique et philosophique de l'Etat et de la justice**. Cette société renonce à poser comme préalable une orientation religieuse ou idéologique uniforme et imposée à tous. Elle est née d'impulsions de la Renaissance, de la Réforme et du siècle des Lumières. Dans les divers pays et régions d'Europe, l'émergence de cette société pluraliste a connu des péripéties diverses et aussi subi des contrecoups. Le développement vers une société pluraliste comporte à la fois des **risques** et des **chances**. Ceci vaut pour l'individu, la société tout entière et aussi l'Eglise. Le gain de liberté peut signifier pour l'individu la perte de son identité et pour la société la perte du consensus qui la porte. L'évolution vers une société ouverte et pluraliste a entraîné pour l'Eglise des modifications importantes. Ces transformations ont clarifié la situation tout en créant des espaces vides non dépourvus de dangers :

- la disparition des traditions ecclésiales et des liens habituels à l'Eglise – et en fait de toutes les traditions « liant » et engageant intérieurement ;
- une compréhension des conceptions de la vie et de la religion en général –aussi de la foi chrétienne – réduite à une simple « affaire privée » dont l'importance pour la qualité et le développement de l'ensemble de la société (le domaine de la politique, de l'éducation, de la culture) n'est plus évidente, mais doit être rendue plausible ;
- la marginalisation des communautés religieuses, donc des Eglises comme institutions jadis dominantes de la société.

Par ailleurs, l'expérience des orientations nouvelles des sociétés des pays de l'est européen nous apprend aussi que les **Eglises** ont pu devenir un **facteur décisif** dans ce processus menant à une société ouverte et pluraliste :

- en tant que conviction personnelle, créée par la rencontre avec la vérité de l'Evangile, la foi chrétienne est un témoignage en faveur de la libre orientation de la vie, à l'opposé des pouvoirs ou idéologies prétendant réglementer tous les domaines de la société ;

- même là où les traditions et les liens ecclésiaux n'existent plus guère, les Eglises peuvent proposer des espaces de liberté pour l'éducation et la mise en forme de la communauté ;
- par la force de leur témoignage public rendu à la vérité de l'Évangile par des chrétiens individuels ou des groupes et surtout par une approche chrétienne de la profession, les Eglises peuvent gagner en influence dans la vie de la société ;
- même là où les Eglises sont repoussées vers la périphérie de la société, elles peuvent agir en vue de transformations touchant le centre de cette dernière.

Pareille action ecclésiale n'est évidemment possible que si les Eglises demeurent reconnaissables dans la société ouverte. Elles le sont en demeurant fidèles à leur fondement et à leur vocation en relation constructive à l'organisation de la société, tout en se distinguant de celle-ci.

Les Eglises issues de la Réforme et leurs membres ont à relever le défi de concevoir leur vie dans la société ouverte et pluraliste comme mise en oeuvre de l'existence chrétienne et ecclésiale. Elles le font dans la certitude que l'humanité a besoin de l'Évangile, que les êtres humains et les peuples ne peuvent se passer de cette bonne nouvelle qui leur ouvre et leur offre leur véritable humanité.

## 2. La communion des croyants dans la société pluraliste

### 2.1 La confession des chrétiens dans la société pluraliste

Dans la société ouverte et pluraliste, les Eglises doivent être Eglise **confessante**. La confession des chrétiens et des Eglises n'est pas simplement une réaction face à une société conditionnée par des orientations multiples et concurrentes. La confession de la foi appartient à l'être de la foi. (cf. ci-dessus 3.3.2. *martyria*). La confession de la foi et le témoignage de la vie permettent de reconnaître l'Eglise. La confession du Dieu trinitaire qui a créé, qui a réconcilié et qui accomplira le monde, fonde à la fois l'opposition critique des Eglises à toute tendance qui conteste l'Evangile de Jésus-Christ comme fondement de la foi et de la vie, et la coopération constructive avec tous les mouvements qui, conformément à l'Evangile, sont au service du bien des êtres humains. La confession de la foi peut être exigée comme un acte confessant particulier dans des situations qui menacent, de l'intérieur ou de l'extérieur, la vérité de l'Evangile dans la vie de l'Eglise et de la société. Dans la société ouverte, les Eglises doivent être reconnaissables comme Eglise confessante.

### 2.2 La cure d'âme dans la société pluraliste

Dans une société ouverte et pluraliste les Eglises doivent être **Eglise de cure d'âme**. La cure d'âme n'est pas seulement un domaine de travail de la pratique ecclésiale parmi d'autres, elle est une forme essentielle du témoignage et du service de l'Evangile. Par la proclamation de la grâce, l'Evangile confère à l'être humain une prise de conscience réelle de sa situation de vie et lui donne des orientations salutaires pour sa vie. Une importance particulière incombe à la cure d'âme dans la société ouverte et pluraliste. Vu l'absence d'un ordre de valeur universel ayant une autorité absolue et garantissant l'identité collective, la personne individuelle a, dans la société ouverte, la responsabilité des décisions orientant sa vie tant dans le domaine personnel que communautaire. Cet état de fait est ressenti par beaucoup comme menace de leur identité personnelle et communautaire et comme absence dangereuse d'orientation. Dans cette situation, les Eglises et les chrétiens sont mis au défi de proclamer la vérité de l'Evangile comme fondement de l'orientation de la vie personnelle et communautaire dans l'Eglise et comme repère d'orientation pour tous.

Ce défi ne vaut pas seulement pour des situations particulières de la cure d'âme telles que la confession des péchés ou l'accompagnement, mais pour l'ensemble du style de vie et de l'organisation de l'Eglise. Dans la société pluraliste, l'Eglise doit



pouvoir être perçue comme un ensemble d'orientations crédibles qui permettent la croissance de « l'homme intérieur ». La cure d'âme ne touche donc pas seulement à des activités spéciales, elle est une question d'ordre ecclésial et de mœurs chrétiennes.

### 2.3 L'entraide dans la société pluraliste

Dans la société ouverte et pluraliste les Eglises doivent être **Eglise d'entraide**. Dans les Eglises issues de la Réforme, on comprend la mission d'aider le prochain comme conséquence directe de l'Evangile de la grâce libératrice de Dieu pour le salut du monde. Par la promesse évangélique de la vie éternelle, le chrétien individuel et la communion des chrétiens sont libérés de l'obligation de faire de leur propre survie et de leur influence les critères de toute action individuelle et ecclésiale. Les Eglises qui ont leur fondement dans la promesse de l'Evangile peuvent, pour cette raison et sans réserve, être en tant qu'Eglise ouverte, confessante et pratiquant la cure d'âme, Eglise pour les autres. Elles sont vraiment Eglise lorsqu'elles sont « Eglise pour les autres », lorsqu'elles s'engagent pour les faibles, les opprimés et les sans-droits ainsi que pour la sauvegarde et l'humanité de la vie. Cette mission vaut pour tous les domaines de la vie et doit trouver une expression convaincante dans la vie communautaire de l'Eglise elle-même. Dans la société ouverte et pluraliste, les Eglises doivent être reconnaissables comme étant Eglise d'entraide.

### 2.4 La critique prophétique dans la société pluraliste

Dans la société ouverte et pluraliste, les Eglises doivent donner une place à la **critique prophétique**. Leur fondement dans l'Evangile de la grâce de Dieu et leur lien à Jésus-Christ leur Seigneur les engagent à critiquer toutes les tendances qui, dans la société, souhaitent mettre un pouvoir humain à la place du pouvoir du Dieu créateur et suivre d'autres messages salutaires que celui de l'Evangile de Jésus-Christ. Les chrétiens sont appelés à une attitude de vigilance et de critique là où la dignité des êtres humains, la vie des personnes et l'intégrité de la création sont remises en cause ou blessées. Cette mission conduit les chrétiens à s'exprimer à propos de questions politiques, économiques ou d'organisation de la société. Par leur référence à Dieu, fondement, but et critère de toute vie, les chrétiens contribuent au dialogue recherchant les vrais buts et moyens d'action dans les domaines de la vie de la société. Dans ce ministère de vigilance, ils rendent témoignage à l'Evangile de Jésus-Christ comme promesse et critère d'une vie humaine réussie en ce monde.

Dans la société, la parole prophétique ne sera cependant crédible que lorsque, sans recherche de faux pouvoir ou d'autoglorification, les chrétiens et les Eglises s'exposent aussi eux-mêmes à la critique de l'Évangile et recherchent dans l'écoute de la Parole de Dieu l'orientation et le renouvellement d'eux-mêmes et de la société. Ainsi, et grâce à leur propre disponibilité pour leur pénitence, les chrétiens rendent attentifs aux promesses du royaume de Dieu, dans lequel Dieu lui-même conduira à son accomplissement la communion de toute sa création. Puisant à cette source d'espérance, la critique prophétique peut être une orientation constructive pleine d'espérance.

## 2.5 La mission dans la société pluraliste

La vie des chrétiens et des Eglises dans la société ouverte et pluraliste doit être marquée par la **tâche missionnaire** de témoigner de la vérité de l'Évangile de la grâce de Dieu en Jésus-Christ à tous les êtres humains. Cette mission des Eglises, fondée dans leur vocation par Christ, leur Seigneur, définit leur existence comme Eglise ouverte, confessante, pratiquant la cure d'âme et l'entraide. En tant qu'Eglise ouverte, les Eglises essaient de communiquer publiquement à tous l'invitation de la vérité de l'Évangile valable pour tous les êtres humains. En tant qu'Eglise confessante, elles sont appelées à un témoignage crédible rendu à Jésus-Christ, source et contenu de leurs destinées et promesse de la grâce de Dieu pour le monde entier. En tant qu'Eglise soucieuse de la cure d'âme, elles auront à cœur de pratiquer dans leur vie communautaire et de manière invitante l'Évangile comme fondement d'une orientation de la vie. En tant qu'Eglise soucieuse de l'entraide, elles témoignent, en se mettant au service de l'éradication des misères de ce monde, du fait que le salut en Christ qu'elles annoncent vise le bien de tous les êtres humains. Même là où elle est assurée par les oeuvres d'une mission intérieure ou extérieure spécifique, la tâche missionnaire de l'Eglise demeure une responsabilité de toute l'Eglise. Les Eglises sont reconnaissables comme Eglise missionnaire, lorsque le témoignage de la vérité de l'Évangile adressé à **tous** est traduit dans tous les aspects de leur vie.

## 2.6. Reconnaître l'Évangile dans la société pluraliste

Dans la société ouverte et pluraliste, les Eglises peuvent seulement être reconnues comme Eglise dans leur confession, leur entraide, leur cure d'âme, leur critique prophétique et leur mission, lorsqu'elles se rassemblent régulièrement

autour de l'Évangile dans la Parole et le Sacrement. On peut alors reconnaître que leur ouverture au monde n'est pas fondée dans leur contexte social, mais dans l'Évangile même. L'ouverture au monde et le rassemblement autour de la Parole de Dieu dans la prédication et les sacrements sont, pour les Églises, inséparables. Lorsque cette relation est perceptible dans la vie de l'Église, celles-ci peuvent être reconnues comme communauté rendant témoignage à la vérité de l'Évangile. En rassemblant toutes les formes de leur implication dans la société contemporaine, la confession, la cure d'âme, l'entraide, la critique prophétique et l'intention missionnaire autour de la prédication de l'Évangile et la célébration des sacrements, les Églises obtiennent, pour elles-mêmes et pour les autres, le don de faire l'expérience de la grâce du Dieu trinitaire révélée en Jésus-Christ. En renvoyant à ce fondement, elles demeurent reconnaissables comme communauté appelée et envoyée par Jésus-Christ.

L'Évangile peut être reconnu là :

- où, par leur pratique dans la société, les chrétiens et les Églises renvoient à la prédication et aux sacrements comme étant les formes de témoignage fondamentales de leur être et de leur mission et
- où elles pratiquent la prédication de l'Évangile et la célébration des sacrements de telle manière que ces dernières orientent, selon la vérité de l'Évangile, la vie chrétienne sous toutes ses formes et l'existence ecclésiale dans toutes ses expressions.

### 3. Les Eglises en dialogue

#### 3.1 Le dialogue avec le judaïsme

Pour les Eglises issues de la Réforme, être Eglise exige, au nom d'une priorité bibliquement fondée, une analyse critique de leur relation au judaïsme. Ce dialogue avec le judaïsme est indispensable pour les Eglises. Durant des siècles les juifs ont été persécutés et confrontés à des pogromes. L'antijudaïsme des Eglises a largement servi à fonder la persécution du peuple juif dans l'occident chrétien. La persécution et l'élimination massive des juifs par le national-socialisme ont été accompagnées par des manquements dramatiques de la part des Eglises allemandes qui ne se sont pas opposées à temps et efficacement aux menaces qui pesaient sur les juifs. La confrontation avec l'histoire douloureuse et pesante du rapport entre juifs et chrétiens est aujourd'hui comprise par toutes les Eglises comme étant une tâche essentielle.

Lorsque l'on abuse de l'Evangile de la grâce de Dieu en Jésus-Christ pour fonder le « rejet » des juifs et justifier l'indifférence face à leur destin, l'Evangile est remis en cause en tant que fondement de l'existence de l'Eglise. **La relation à Israël est pour les chrétiens et les Eglises une partie intégrante du fondement de leur foi.**

L'existence du judaïsme est pour les Eglises un signe de la fidélité de Dieu qui tient ses promesses. Malgré ses nombreux manquements en particulier dans sa relation aux juifs, l'Eglise est, elle aussi, dépendante de ces promesses. Dans la rencontre du témoignage de vie de l'autre, les juifs et les chrétiens découvrent les points communs et les différences dans la foi et la vie de l'Eglise et de la synagogue. Le dialogue entre juifs et chrétiens vit du fait que les deux ne cachent pas le témoignage de la vérité vécue de leur foi, mais l'intègrent dans le dialogue en s'efforçant de se comprendre mutuellement.

Dans ce dialogue entre juifs et chrétiens, on découvrira de nombreux thèmes dont seule l'avancée des entretiens permet d'espérer la clarification. Font partie de ces thèmes les questions suivantes :

- le rapport entre l'« ancienne » et la « nouvelle » alliance,
- la compréhension de la Parole de Dieu comme commandement et comme proclamation de la grâce,
- la confession chrétienne du juif Jésus comme Fils de Dieu,
- la confession juive du Dieu unique et la confession de la foi chrétienne du Dieu, Père, Fils et Saint-Esprit,
- l'avenir des juifs et l'avenir des chrétiens,

- la signification de l'Etat d'Israël pour l'espérance juive et chrétienne.

Il est, pour les Eglises issues de la Réforme, nécessaire de clarifier leur relation au judaïsme dans toutes ses tendances, afin que l'on puisse garantir un avenir commun qui ne répétera pas les horreurs du passé. Les Eglises de la Réforme sont appelées à vérifier de manière critique l'histoire de leur théologie et de leur pratique avec ses ombres et ses lumières. Les erreurs théologiques et les fausses attitudes ecclésiales qui ont conduit à une implication dans l'horrible histoire de l'antisémitisme moderne, doivent être dénoncées et corrigées. La critique de l'enseignement ecclésial ne relève pas, dans les Eglises issues de la Réforme, des seuls spécialistes de la théologie et des dignitaires ecclésiastiques. Elle est partout la tâche de tous les chrétiens. Il est donc nécessaire que cette réflexion nouvelle sur le rapport au judaïsme soit portée par toute la communauté et enracinée dans tous les domaines de la vie de l'Eglise.

Cette réflexion nouvelle sur le rapport entre Eglise et judaïsme exige que le judaïsme contemporain et ses divers courants soient connus dans les Eglises chrétiennes grâce à la rencontre de personnes de foi juive. La communauté des Eglises participant à la Concorde de Leuenberg peut servir de base à cela, car elle permet l'échange des diverses expériences des Eglises particulières dans leur rencontre avec le judaïsme. Dans ce contexte, les Eglises des pays ayant connu une persécution des juifs durant ce siècle et où n'existent pour cette raison que peu de rencontres entre juifs et chrétiens au quotidien, pourront profiter de l'aide et du soutien des Eglises-soeurs pour lesquelles la rencontre entre juifs et chrétiens fait partie de la vie quotidienne de la société et de l'Eglise. Ce soutien critique et constructif dans l'élaboration de la relation entre juifs et chrétiens dans les Eglises particulières peut devenir un élément important de la communion ecclésiale entre Eglises issues de la Réforme.

L'effort de parvenir à une nouvelle forme de relation et de dialogue entre juifs et chrétiens caractérise une pratique crédible du témoignage chrétien contemporain.

### 3.2 Le dialogue avec les religions

Dans la société ouverte et pluraliste, les Eglises rencontrent d'autres conceptions du monde et d'autres religions. Le dialogue est à mener à divers niveaux. Il a pour les Eglises un poids, une intensité et une qualité qu'il convient de différencier.

Dans leur rencontre avec les religions et d'autres communautés religieuses, les Eglises ne sauraient abandonner leur connaissance de Dieu au profit d'une compréhension neutre du monde. Les chrétiens voient et jugent les éléments qu'ils peuvent percevoir et comprendre dans d'autres religions et dans l'adoration d'autres divinités, à l'aune de leur expérience de Jésus-Christ révélé comme vrai Dieu et vrai homme. Ceci ne signifie pas refus du dialogue avec d'autres religions. Bien au contraire! Dans le dialogue il s'agit d'essayer de comprendre les autres religions, de supprimer des malentendus, d'éliminer des à-priori, de découvrir les données vraiment communes et celles qui ne le sont qu'en apparence, et d'élargir son propre horizon de perception.

Le premier commandement et son rappel christologique (par ex. en Jn 14,6 ou 10,7-9) demandent cependant à la foi de critiquer toute adoration de divinités étrangères et toute absolutisation d'une idéologie. **La foi est** et demeure **critique de la religion**. Cette critique vaut aussi pour toute fausse adoration de Dieu dans l'Eglise. Elle ne saurait s'arrêter devant les autres religions. Le dialogue ne remplace pas le témoignage et la mission. Mais la foi en Dieu qui agit en Jésus-Christ pour tous les êtres humains et que les chrétiens confessent comme celui qui crée, préserve, réconcilie et sauve le monde, permet, malgré la nécessaire critique des religions, de **prendre conscience** des intentions et du sens du culte et des représentations **d'autres religions** voire de découvrir dans l'adoration de Dieu et dans les représentations divines de ces religions, des **éléments de vérité**. Il est certes pour la foi exclu de procéder à une harmonisation syncrétiste ou en une systématisation des éléments de vérité en élaborant une nouvelle « supra religion ». La révélation de Dieu en Jésus-Christ est, pour la foi, le rappel constant des limites du dialogue avec les religions. Les chrétiens doivent à tous les êtres humains, et aussi aux représentants d'autres religions, un témoignage clair de leur foi et de leur vie.

### 3.3 Le dialogue avec d'autres conceptions du monde

Dans nos sociétés la confession chrétienne, la cure d'âme chrétienne, l'entraide chrétienne, la critique prophétique et la mission chrétienne ne peuvent réussir que si les chrétiens et les Eglises entrent dans un dialogue explicite avec la société, les groupes et les institutions diverses ainsi que les opinions fondamentales et dominantes. La vérité de l'Evangile est offerte comme conviction de vie personnelle, sa prétention universelle ne peut donc être défendue qu'en tant que **certitude personnelle de la vérité**. La société ouverte et pluraliste renonçant à confier juridiquement la détermination de tous ses rapports sociaux à une religion ou à une

idéologie, les conceptions de vie doivent être défendues, dans un **échange dialogal**, comme étant des orientations personnelles. La crédibilité du témoignage ecclésial dépendra dans une large mesure de la manière dont les chrétiens individuels, les communautés ecclésiales et les Eglises dans leur ensemble participent au débat public sur les convictions fondamentales déterminant et orientant la vie des concitoyens. Les chrétiens peuvent espérer que ce dialogue avec d'autres convictions les conduira à une meilleure connaissance de leur propre certitude de la vérité. Ils peuvent espérer que Dieu permettra à leur témoignage de devenir, aussi pour d'autres êtres humains, certitude de la vérité. Le témoignage mutuel dans le dialogue peut conduire à des formes de coopération qui servent la paix, la justice entre humains et la sauvegarde de l'intégrité de la création.

## Chapitre III : L'UNITE DE L'EGLISE ET LE RAPPROCHEMENT DES EGLISES

### 1. La compréhension de l'unité dans la vision ecclésiologique de la Réforme

#### 1.1 L'unité de l'Eglise comme communion dans la Parole et le Sacrement

Se référant à l'origine même de l'Eglise, la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle a compris l'unité de l'Eglise comme communion dans la Parole et le Sacrement. La prédication de l'Evangile et la célébration des sacrements qui fondent et maintiennent la foi de l'individu, fondent et maintiennent aussi la communion des croyants en Christ, leur unité dans l'Eglise – la communion des saints – et l'unité de l'Eglise (cf. en particulier l'article VII de la Confession d'Augsbourg et les questions 54s. et 75s. du Catéchisme de Heidelberg). Les rédacteurs de la Concorde de Leuenberg ne voulaient et ne devaient pas développer un nouveau modèle, ils ont pu recourir aux **convictions fondamentales déjà exprimées à l'époque de la Réforme**.

« Selon la conviction des réformateurs, la condition nécessaire et suffisante de la vraie unité de l'Eglise est l'accord dans la prédication fidèle de l'Evangile et l'administration fidèle des sacrements. Les Eglises participantes font découler de ces critères hérités de la Réforme leur compréhension de la communion ecclésiale » (C.L. 2). Les Eglises peuvent **se reconnaître mutuellement** comme véritable Eglise de Jésus-Christ lorsqu'il existe entre elles un consensus dans la compréhension de l'Evangile. Cette reconnaissance fonde la communion ecclésiale. Celle-ci est comprise comme « communion quant à la prédication et à l'administration des sacrements » (C.L. 29), « cela inclut la reconnaissance mutuelle des ordinations et la possibilité de l'intercélébration » (C.L. 33).

Cette compréhension de l'unité de la Concorde ne connaît pas d'autres critères ou préalables que ceux qui sont constitutifs pour l'Eglise et son unité au sein des variantes confessionnelles de la théologie de la Réforme.

#### 1.2 L'unité comme don de Dieu

L'unité de l'Eglise n'est pas l'oeuvre des Eglises mais le don de Dieu aux Eglises. Dans la Concorde de Leuenberg, une place particulière est accordée aux mots « se déclarer ». « Les Eglises se déclarent mutuellement en communion » (C.L. 29). Elles **s'accordent quelque chose qui leur est déjà donné préalablement**. Ce préalable est l'action salvatrice de Dieu pour les êtres humains, le message de la justification par la



grâce seule. En lui, l'être de l'Eglise, son unité et la forme de cette unité sont donnés une fois pour toutes. L'activité ecclésiale qui fait partie de l'être de la communion ecclésiale, consiste dans le « recevoir » – comme c'est le cas pour l'action de l'individu dans l'événement de la justification.

« L'exclusive médiation salvatrice de Jésus-Christ est le centre le l'Ecriture, et l'annonce de la justification, en tant qu'annonce de la libre grâce de Dieu, est la norme de toute prédication de l'Eglise » (C.L. 12). Ce message est le lieu du consensus nécessaire et suffisant pour la déclaration de la communion ecclésiale. La question importante est de voir comment les Eglises particulières se réfèrent à cette réalité qui les précède. L'Evangile lui-même les met alors dans la situation qui leur permet de se déclarer mutuellement en communion ecclésiale.

### 1.3 L'unité comme recherche et déclaration d'un accord dans la compréhension de l'Evangile

Pour que la communion dans la Parole et le Sacrement soit rendue possible, il faut un accord dans la compréhension de l'Evangile. « Les réformateurs en ont la juste compréhension dans la doctrine de la justification » (C.L. 8).

Ce consensus fondamental est **double**. Il consiste

- d'une part, dans la **formulation commune de la juste compréhension de l'Evangile** comme message de l'action justificante de Dieu en Christ par le Saint-Esprit ;
- d'autre part, dans la **conviction commune** que « l'annonce de la justification en tant qu'annonce de la libre grâce de Dieu, est la **norme de toute prédication de l'Eglise** » (C.L. 12). La grâce de Dieu étant donnée aux êtres humains dans la Parole et le Sacrement, la communion dans la Parole et le Sacrement est nécessaire et en ce sens aussi suffisante pour l'unité de l'Eglise pleine et authentique.

Les Eglises luthériennes, réformées et unies peuvent distinguer ensemble les points exigeant un **plein accord** et ceux qui permettent une **légitime diversité** : le critère est la compréhension commune de l'Evangile comme message de la justification et sa reconnaissance comme critère décisif pour toute prédication et structure ecclésiale. Là où ce critère est respecté, la communion ecclésiale peut être déclarée et pratiquée en tant que communion dans la Parole et le sacrement.

La **compréhension du ministère** est un bon exemple permettant d'illustrer le rapport entre un accord total et une diversité légitime : la reconnaissance mutuelle de l'ordination fait, pour la Concorde de Leuenberg, partie des affirmations centrales de la déclaration de la communion ecclésiale (C.L. 33). Il doit y avoir un plein accord affirmant que Christ a institué le ministère au service de la prédication de la Parole et de l'administration des sacrements et que ce ministère appartient à l'être même de l'Eglise. La forme particulière cependant et les structures de ce ministère et de l'Eglise font partie du domaine des différences légitimes dépendant de l'histoire et du lieu. Cette diversité ne remet pas en cause la communion ecclésiale. Une vérification théologique constante la référant à l'origine et au fondement de l'Eglise, doit lui permettre de garder son caractère de différence légitime.

#### 1.4 Unité et diversité

Le consensus fondamental qui vient d'être esquissé et qui permet la communion ecclésiale, est porté par la **distinction** que fait la théologie réformatrice **entre le fondement et la forme de l'Eglise**.

Cette distinction nécessaire entre fondement et forme de l'Eglise conduit la Concorde de Leuenberg à affirmer « que des Eglises de traditions confessionnelles différentes, se fondant sur l'accord auquel elles sont parvenues dans la compréhension de l'Evangile, se déclarent mutuellement en communion quant à la prédication et à l'administration des sacrements et s'efforcent de parvenir à la plus grande unité possible dans le témoignage et le service envers ce monde » (C.L. 29).

Cet accord dans la compréhension de l'Evangile peut s'exprimer et s'exprime dans une **légitime diversité** de formes doctrinales. Une unité générée par l'Esprit-Saint ne crée pas l'uniformité, comme l'indique déjà le Nouveau Testament. Il ne s'agit pas pour autant de la diversité pour la diversité. Des différences qui touchent à la compréhension commune de l'Evangile remettent en question la communion ecclésiale comme communion dans la Parole et le Sacrement, et menacent ou empêchent ainsi l'unité de l'Eglise. Leur caractère séparateur doit être dépassé. Dans ces cas, le dialogue théologique doit vérifier si les différences dans les expressions doctrinales expriment ou n'expriment pas la compréhension commune de l'Evangile qui rend la communion ecclésiale possible. La Concorde de Leuenberg est pour cela une bonne illustration. Différentes compréhensions de la christologie, de la sainte cène et de la prédestination avaient conduit à la séparation entre luthériens et réformés. Une partie importante de la Concorde est consacrée aux condamnations doctrinales historiques. Elle parvient à la conclusion que « ces condamnations

doctrinales ... ne concernent pas ... l'état actuel de la doctrine des Eglises souscrivant à la Concorde » (C.L. 32). Les différences qui subsistent ne font plus obstacle à la communion ecclésiale. Pareille forme de communion ecclésiale est appelée dans le langage œcuménique : « unité dans la diversité réconciliée ». Les Eglises liées par la Concorde de Leuenberg vivent pareille unité.

Les Eglises signataires de la Concorde de Leuenberg appliquent aussi cette compréhension de la communion ecclésiale à leur relation aux autres familles chrétiennes. Là où les signes de la vraie Eglise sont présents et où un accord doctrinal dans la compréhension de l'Évangile est donné, elles reconnaissent l'existence de l'Eglise de Jésus-Christ, même si inversement cela n'est pas toujours compris ainsi.

Là où les deux conditions citées – la présence des signes de la vraie Eglise et l'accord doctrinal – sont remplies, des pas concrets en vue de la déclaration et de la réalisation de la communion ecclésiale rendue possible, s'imposent. Lorsque ces conditions ne sont pas encore pleinement remplies, il faut s'efforcer de dépasser les données encore séparatrices d'Eglises. Il faut en particulier chercher à dépasser les données séparatrices d'Eglises qui empêchent encore la pleine communion avec l'Eglise catholique romaine, les Eglises orthodoxes et certaines Eglises évangéliques libres. Dans ces cas, les Eglises de la communion ecclésiale de Leuenberg souhaitent un dialogue complémentaire et officiellement mandaté. Pareil dialogue a permis des pas décisifs sur le chemin de la pleine communion avec les Eglises méthodistes et la communion anglicane.

## 2. Autorité et caractère engageant de la Concorde de Leuvenberg

### 2.1 La réalisation de la communion ecclésiale comme processus

Un dialogue oecuménique entre Eglises parvient à son but lorsque ses résultats sont reçus par les Eglises participantes et pourvus, par ces Eglises, d'**un caractère autorisé et engageant**. Cette **réception** n'est pas un processus purement formel. Elle doit définir et marquer tous les niveaux de la vie ecclésiale.

Pour dépasser le stade d'une simple vérification et d'une simple signature de la Concorde par les Eglises participantes, la Concorde distingue entre déclaration et réalisation de la communion ecclésiale sans pour autant séparer les deux choses (Partie IV de la C.L.). Cette distinction montre que la communion ecclésiale se réalise comme processus continu.

### 2.2 La réalisation de la communion ecclésiale au niveau paroissial

Des rapprochements entre paroisses réformées et luthériennes locales ont contribué à rendre la Concorde de Leuvenberg possible. La Concorde est aussi le fruit d'expériences oecuméniques et expression d'une spiritualité oecuménique vécue en de nombreux lieux. Inversement elle contribue à présent à favoriser et à engendrer le renouveau des situations locales. Ce lien étroit avec l'oecuménisme local donne tout son sens à la Concorde.

### 2.3 Quatre dimensions de la réalisation de la communion ecclésiale

Dans sa dernière partie, la Concorde évoque quatre directions dans lesquelles de nouveaux développements devraient favoriser la réalisation de la communion :

- l'effort de parvenir à un témoignage commun et à un service commun face aux défis de notre époque,
- la poursuite du travail théologique,
- les possibles conséquences en matière d'organisation,
- l'insertion du processus de Leuvenberg dans le mouvement oecuménique mondial.

Après vingt ans de communion ecclésiale dans le contexte de la Concorde de Leuvenberg, les développements dans ces quatre directions sont des plus variés. Des progrès significatifs ont pu être obtenus dans la poursuite du travail théologique. Des entretiens internationaux et régionaux, ont permis d'aborder et d'**approfondir** divers thèmes théologiques (par exemple la relation entre la doctrine des deux règnes et

celle de la seigneurie de Jésus-Christ; le ministère, les ministères et l'ordination; la pratique du baptême; la compréhension de la sainte cène). Pour les **conséquences en matière d'organisation**, la Concorde de Leuenberg avait noté que « la question ... ne peut être tranchée que dans la situation où vivent ces Eglises » (C.L. 44). On peut constater aujourd'hui certains rapprochements structuraux significatifs entre certaines Eglises (Pays Bas, France). Dans d'autres pays, par contre, cela n'a guère évolué.

L'effort de parvenir à **un témoignage commun et à un service commun** en réponse aux défis lancés par notre époque – surtout les bouleversements postérieurs à 1989 – s'est, pour l'heure, avéré le plus difficile. Les Assemblées générales des Eglises signataires ont toujours à nouveau souligné l'importance de cette mission, mais on n'est guère parvenu à traduire cette tâche dans les faits. Une des raisons de cette difficulté pourrait être une certaine faiblesse structurelle de la communion de Leuenberg.

### 3. La Concorde et le mouvement oecuménique mondial

#### 3.1 La communion ecclésiale de Leuenberg au service du mouvement oecuménique

La communion de Leuenberg s'est comprise dès l'origine comme contribution « à la communion oecuménique de toutes les Eglises chrétiennes » (C.L. 46). Il ne s'agit donc pas d'une démarche oecuménique solitaire limitée aux seules Eglises européennes concernées. Elle voudrait servir, par-delà les frontières européennes, le mouvement oecuménique dans son ensemble.

Après certaines difficultés de départ, on découvre aujourd'hui des signes tangibles de la réalisation de cette espérance :

- Le dialogue international luthérien-réformé s'est largement inspiré du travail préalable de Leuenberg pour recommander la communion ecclésiale à toutes les Eglises de la Fédération Luthérienne Mondiale et de l'Alliance Réformée Mondiale ;
- La communion de Leuenberg a pu communiquer ses expériences au travail du Conseil Oecuménique des Eglises et, en particulier, à la section Unité et Renouveau (qui inclut la Commission Foi et Constitution), par exemple par sa contribution pour la réception du document de Lima, son effort pour une nouvelle compréhension de l'Eglise comme koinonia. (Assemblée générale du COE à Canberra 1991, Assemblée plénière de Foi et Constitution à St Jacques de Compostelle 1993) ;
- D'autres dialogues bilatéraux avec d'autres traditions chrétiennes ont essayé de reprendre la démarche de Leuenberg comme la méthode utilisée pour comprendre et dépasser les condamnations doctrinales ou l'insistance sur la place centrale du message de la justification (cf. le dialogue international catholique-luthérien ou le travail de la commission oecuménique commune en RFA). Cette contribution doit être approfondie et élargie à l'avenir.

#### 3.2 La compatibilité des dialogues oecuméniques et des accords bilatéraux

L'interdépendance des multiples dialogues oecuméniques place la communion de Leuenberg devant de nouveaux défis. Une des questions les plus importantes est celle de la compatibilité des dialogues (et de leurs résultats). Que signifient des pas concrets faits par des familles confessionnelles mondiales ou des Eglises particulières

dans certains pays pour les partenaires du processus de Leuenberg qui ne sont pas directement concernés par cette démarche ?

Un premier domaine est celui des progrès œcuméniques qui ont conduit le dialogue international mondial à recommander la communion ecclésiale avec d'autres traditions. Certaines Eglises participant à la Concorde de Leuenberg ont suivi ces recommandations, un pas que d'autres Eglises signataires ne peuvent pas encore faire. Les exemples les plus marquants sont le dialogue avec les méthodistes et avec l'Eglise d'Angleterre qui a conduit en Allemagne, Autriche, Angleterre et Italie à la communion ecclésiale avec les méthodistes, et en Scandinavie et dans les pays baltes à la communion avec l'Eglise d'Angleterre. Il faut espérer qu'il ne s'agit que d'un décalage dans le temps et que toutes les Eglises luthériennes et réformées d'Europe participant à la Concorde de Leuenberg pourront bientôt, elles aussi, se joindre à cette démarche.

Cette question de la compatibilité est plus délicate lorsque quelques Eglises de la communauté de Leuenberg prévoient des pas concrets vers la communion ecclésiale avec d'autres traditions, des pas que les autres Eglises liées par Leuenberg ne peuvent pas faire.

La question de la compatibilité de ces dialogues avec la communion de Leuenberg ne doit pas être surestimée. On peut aisément montrer que la grande majorité des décisions des Eglises particulières se situe dans le contexte de la communion de Leuenberg et peut être approuvée par les autres Eglises signataires de cette Concorde (par exemple le rapprochement avec les vieux-catholiques en Allemagne ou l'invitation ouverte à la sainte cène pour des chrétiens d'autres confessions dans de nombreuses Eglises protestantes). Cette question doit cependant être posée avec insistance et étudiée pour que la communion au sein des Eglises signataires de Leuenberg et le rapport de cette communion à l'œcuménisme mondial demeurent fructueux.

## 4. La Concorde de Leuenberg comme modèle d'unité en œcuménisme

La contribution particulière de la communion de Leuenberg à l'œcuménisme mondial est sa compréhension de l'unité et le modèle d'unité qui en découle. Sa proposition est la suivante :

- une Eglise ou une communauté ecclésiale portant les marques de la vraie Eglise, doit être reconnue comme expression de l'Eglise une, sainte, catholique et universelle, même si cela ne peut se faire qu'unilatéralement ;
- lorsque ces marques sont présentes, il faut envisager la possibilité de parvenir à un accord doctrinal sur la compréhension commune de l'Évangile ;
- lorsque cet accord est obtenu, il faut déclarer la communion ecclésiale dans le sens de la Concorde de Leuenberg ;
- lorsque malgré cet accord cette déclaration n'advient pas, la séparation ne peut plus être justifiée ;
- la réalisation de ce but échappe au seul pouvoir humain. Elle est l'œuvre du Saint Esprit. En attendant, l'heure est à la persévérance active, car :

« Nous savons que la détresse produit la persévérance, la persévérance la fidélité éprouvée, la fidélité éprouvée l'espérance; et l'espérance ne trompe pas, car l'amour de Dieu a été répandu dans nos cœurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné » Rm 5, 3-5.